

**Commune de
BELMONT-SUR-LAUSANNE**

RAPPORT DE GESTION 2002



Inauguration Refuge, 25 mai 2002



Inauguration Ligne 47, 14 décembre 2002

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2002

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93 lettre b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal du 2 mai 1991, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2002.

Pour la bonne forme, nous rappelons, ci-après, la répartition des dicastères qui règlent l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel - Activités culturelles**

M. Gustave MUHEIM, syndic

2. **Finances - Domaines – Forêts - Vignes**

M. Gilbert MOSER, municipal

3. **Écoles - Temple et cultes – Sécurité (protection civile, police, SDIS)**

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, municipal

4. **Services industriels – Travaux publics – Assainissement et protection de l'environnement - Bâtiments communaux - Espaces verts**

M. Jean-Pierre VALLOTTON, municipal

5. **Police des constructions – Urbanisme – Office communal du travail - Oeuvres sociales**

Mme Hélène BRUGHERA, municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 46 reprises durant l'exercice 2002. A l'occasion de ces séances, 1280 objets ont été traités (999 en 2001). Ces objets ont généré 918 décisions (735 en 2001).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 16 par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2002 :

- Commerces « En Arnier » : négociations diverses
- Convention intercommunale sur les taxis
- Conventions avec Lutry et Lausanne pour les paroisses protestantes et catholiques
- Domaine des Bas-Monts : édition d'un règlement - mesures de sécurité – inauguration
- Écoles enfantines et primaires : rattachement à Pully
- Glissement de terrain de 2001 sur fonds privés aux Chaffeises : recherche de partenaires à la couverture des frais
- Informatique : édition d'un règlement fixant les modalités d'usage à titre privé par le personnel et incluant téléphone, messagerie électronique et Internet
- LME (loi sur le marché de l'électricité) : finalisation de l'étude SICEL, présentation à la CCAR et demande de rapport
- Naturalisation : modification du règlement sur la bourgeoisie
- PQ Burennoz-Malavaux : modification
- Service technique : recherche de solutions pour pallier le manque chronique de place
- «tl» : oppositions au rebroussement et mise en service provisoire de la nouvelle ligne no 47 (Port-de-Pully - Pully - Belmont)
- Transports scolaires pour Rochettaz
- UAPE : étude finale et réalisation de l'unité d'accueil pour écoliers
- Champ-Chamot : dossier de construction.

Vacations

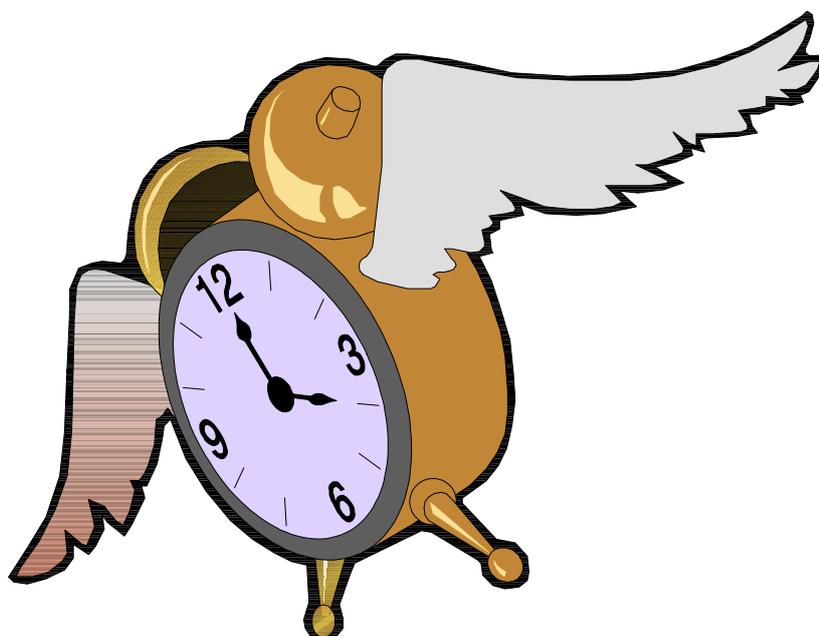
Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2002. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2000 et 2001, un "bug" informatique ayant occulté certaines heures consacrées ces deux années et n'ayant dès lors pas été rémunérées. La correction a été portée dans les comptes 2002.

	Politique	Gestion	SDIS	S. I.	A refacturer	Total 2002	2001	2000
Muheim	260.50	1'085.00	-	-	11.50	1'357.00	1'523.50	1'538.50
Brughera	233.50	942.50	-	-	6.50	1'182.50	1'165.50	1'250.50
Moser	277.50	392.50	-	-		670.00	649.00	723.50
Perret-Gentil	154.00	407.00	62.50		24.00	647.50		
Vallotton	241.50	944.00		122.50		1'308.00		
Gamboni	0.00	78.50	-			78.50	1'081.00	1'078.00
Favre	0.00	0.00				0.00	619.25	591.50
Total	1'167.00	3'849.50	62.50	122.50	42.00	5'243.50	5'038.25	5'182.00

Les heures mentionnées sous "S.I." sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Syndicat AF 18, commission de gestion des emplois temporaires subventionnés, commission tripartite ORP et commission promotion économique de Lausanne Région.

Les heures de M. Gamboni concernent la transmission des dossiers à son successeur, ainsi que le rapport de gestion 2001.



Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2002

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- AF 18, Comité de direction
- Groupement des Syndics de l'Est
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Comité faïtier système informatique
- Sociétés locales et sportives
- Passeport-vacances
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- CIGM
- «tl»

Mme Hélène BRUGHERA, Municipale

- RAS (Régionalisation de l'action sociale)
- Commission d'hygiène et de salubrité
- Commission sociale
- Commission d'enquête AVS
- APROMAD
- Fondation pour la garde médicale

M. Gilbert MOSER, Municipal

- Délégué AF 18 (assemblées générales)
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, Municipal

- Commission scolaire
- Ecole de musique de Pully
- La Passade
- Paroisse et concerts de Belmont
- Lausanne Région (COREL) (correspondant économique)
- Association des syndics et municipaux de police
- Commission de police
- Conférence des directeurs de police
- Commission administrative des taxis
- Commission du feu
- Comité directeur ORPC LAUSANNE-EST (Protection civile)

M. Jean-Pierre VALLOTTON, Municipal

- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)

Informations

Une "Passade" a été éditée en novembre; elle faisait la rétrospective de l'année 2002. Plusieurs tous ménages ont été distribués à tous nos habitants, s'agissant notamment des conditions de location du Refuge des Bas-Monts puis de l'invitation à l'inauguration, de la ligne 47 des « tl » ou encore de la souscription pour le vin communal.

Quant à notre site Internet, www.belmont.ch, notre Webmaster Christian Sturny le complète régulièrement avec les informations qui lui sont transmises.

Une Commission extraparlamentaire, présidée par M. Vallotton, a réfléchi à une restructuration de notre site Internet. Les travaux ont débouché sur un appel d'offres et un rapport final. Ce travail servira de base au futur préavis y relatif.

Glissement de terrains du 7 janvier 2001 - parcelles privées aux Chaffeises

L'année 2002 aura été celle des juristes : telle une patate chaude, ce dossier a brûlé les mains des spécialistes de l'assurance R.C. de Mme Koffel, de l'ECA, de divers services cantonaux, de l'office de tutelle du Canton de Lucerne (en charge de la défense des intérêts de la propriétaire), du fonds suisse d'aide en cas de catastrophe naturelle (qui n'entre pas en matière) et de la banque hypothécaire dont la valeur du gage a fondu comme neige au soleil ! Mais, dans les faits, personne pour partager notre avance de frais...

Reste la Commune et ses miliciens qui, à force d'éplucher les lois, ont trouvé la faille dans la Loi forestière fédérale.

Divers

Celle-ci prévoit la possibilité de subventionner les travaux de sécurisation et de confortations, de la nature de ceux qui nous concernent, à condition que le Canton y participe.

Langue a donc été prise avec les instances précitées, qui ont rapidement accepté d'entrer en matière. En plus de notre géologue, un spécialiste forestier a été mandaté pour établir le projet de travaux et le coût de remise en état du site. Nous attendons une réponse, courant du printemps 2003, et les subventions devraient avoisiner le 80% de la charge, incluant nos travaux de terrassement et de consolidation urgents.

L'inconnue qui réside à ce jour est aussi de savoir qui payera les autres frais engagés par la Commune en 2001, ainsi que la différence de 20%, subventions déduites. Le décès de Mme Koffel, le 1^{er} février 2003, ne va pas faciliter la suite des discussions. Quant au site lui-même, nos services communaux effectuent régulièrement des contrôles visuels, mais sans reconnaissance aucune des responsabilités; il vaut mieux prévenir que guérir !

Au 31 décembre 2002, la Commune avait engagé Fr. 82'493.10 pour les mesures d'urgence, heures du personnel communal non comprises.

Votre municipalité s'est engagée pour appuyer, malheureusement sans succès, deux habitants qui avaient l'intention d'ouvrir un magasin DPM (Détailant Produits Migros) « En Arnier ». Par contre, un engagement a été pris, par le nouveau propriétaire des immeubles, de réserver une surface de 400 m² environ pour un futur magasin d'alimentation. Affaire à suivre.

Nous sommes intervenus auprès du Service des routes nationales, pour connaître le délai de changement du tapis bitumeux actuel de l'autoroute, au profit d'un tapis phono absorbant. La réponse cantonale nous apprend que la planification dépend désormais de la Confédération, qui a décidé de reporter ces travaux, annoncés en 1995 pour 2001, à 2007. Nous avons donc pris notre plus belle plume pour tenter d'infléchir la décision fédérale... Affaire à suivre.

Belmont aura été quadruplement présente à Expo 02 : par la chaise au Pavillon vaudois, la fanfare l'Avenir, le SDIS et le tenancier du Bar Rouge à Yverdon, fils de notre hôtelier Liardet.

Le syndicat AF 18, dont les travaux se sont achevés en 1990 !, a enfin reçu l'ultime versement qui lui était dû par un propriétaire, et dont la somme était consignée à l'Office des poursuites. Dès lors, le Comité directeur va pouvoir proposer la dissolution du syndicat, en principe en automne 2003.

La Municipalité



ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL - ACTIVITÉS CULTURELLES

M. Gustave MUHEIM, Syndic

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité

Après avoir assuré l'intérim, Mme Nicole Dorthe a transmis, le 1^{er} mars, la responsabilité de ce service à notre nouvelle secrétaire municipale, Mlle Isabelle Fogoz.

Documents divers établis par le Greffe municipal		
	2001	2002
· actes d'origine	8	28
· actes de mœurs	9	10
· déclarations de domicile	316	490
· déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	44	169
· lettres (autres correspondances en sus)	2055	2159

Entreprises

Au 31 décembre 2002, le registre communal comprenait 102 entreprises (101 en 2001). Il s'agit pour l'essentiel de PME au nombre de collaborateurs restreint.

Contrôle des habitants

La population était de 2'644 habitants au 31.12.2002. L'augmentation est de 120 personnes. Elle résulte de l'arrivée des nouveaux habitants dans la deuxième étape du plan de quartier « En Arnier », ainsi que dans les nombreuses constructions qui poussent comme des champignons sur notre territoire.

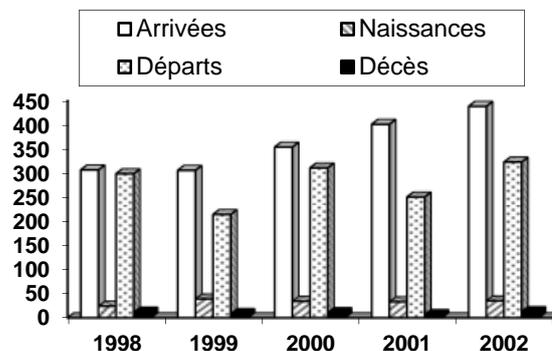
La population résidente, le nombre des ménages et les différents permis pour étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-contre.

	2001	2002
· Population résidente	2524	2644
· Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés	250	261
· Permis « saisonniers »	4	2
· Permis « frontaliers »	3	1

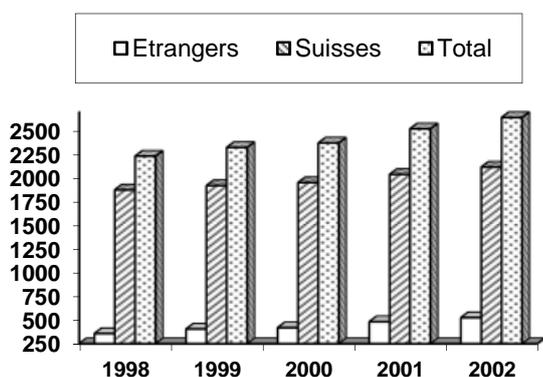
Il est à noter que dès le 1^{er} juin 2002, l'entrée en vigueur des Bilatérales a supprimé le statut « saisonnier ».

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
1998	307	24	299	12	606
1999	306	39	213	9	519
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761

- *Les arrivées comprennent : les changements de noms, les naturalisations facilitées, les mariages, les transferts de permis A en B et de B en C.*
- *Les départs comprennent : les mariages, les divorces et les transferts de permis B en C*



Répartition de la population			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
1998	357	1877	0
1999	405	1922	2234
2000	420	1954	2327
2001	483	2041	2374
2002	526	2118	2524



Archives

Notre ancien secrétaire municipal, M. Émile Pichard, a consacré 279 heures de sa dixième année de retraite pour assurer la qualité de nos archives communales. Ce travail, effectué de main de maître par Milon, à temps partiel et au tarif de milice, contribue aussi à la qualité des informations que nous sommes appelés à transmettre.

PERSONNEL

2002 restera marquée par le drame qui a frappé notre administration et nombre de nos habitants, suite au décès subit de notre préposé au service des eaux, M. Albert Ganière. Voici un extrait de l'hommage qui lui a été rendu :

Comme vous toutes et vous tous, les autorités et les collègues de travail de notre estimé collaborateur ont été profondément bouleversés par la maladie aussi subite avec son dénouement tragique qui afflige aujourd'hui tous les proches d'Albert.

Né le 4 septembre 1951 à Pully, Albert a pris domicile le 1^{er} octobre 1978 à la ferme de la Bugnonne, alors propriété de feu Etienne Junod, syndic d'Ouchy. Il vivait à cette adresse avec Mlle Claire-Lise Chapalay. Le couple a scellé son union le 23 avril 1981. Dans le courant de l'été 1982, les époux Ganière ont déménagé au ch. des Bourlaies 9, dans la ferme qu'ils venaient de rénover.

Deux enfants sont nés de leur mariage: Daniel le 22 octobre 1982 et Valérie le 3 septembre 1984.

Albert, appareilleur de formation, a travaillé à Lausanne pour le compte de l'entreprise Ernest Deléderray, et comme chauffeur auprès de l'entreprise Cavuiscens à Pully. Son futur premier municipal, M. Philippe Favre, ayant entendu parler de ses qualités professionnelles, lui a demandé de postuler auprès de notre commune. M. Ganière a été engagé sans tarder le 1^{er} août 1980, au poste "d'employé communal aux Services industriels", en remplacement de M. Auberson. Au vu de la très grande satisfaction de son employeur, il a été promu chef d'équipe dès le 1^{er} janvier 1984.

Les municipaux qui se sont succédé se souviennent d'Albert comme d'une personne de bon commandement, avec une excellente maîtrise et connaissance de son travail. Il était aussi toujours prêt à rendre service à ses collègues. M. Ganière s'est également distingué par son habileté manuelle et avec trois fois rien, il faisait des miracles techniques.

Son investissement personnel en faveur des administrés était exemplaire. Pour Albert, il n'y avait ni jour férié, ni heure nocturne, lorsqu'une urgence requérait ses compétences. Un coup de fil, et le voilà sur le pont du navire en moins de temps qu'il ne faut pour le dire.

Son savoir allait bien au-delà de son métier de "préposé au service des eaux". Vous comprenez maintenant pourquoi les collègues d'Albert n'oublieront jamais sa gentillesse exemplaire, sa disponibilité et son professionnalisme.

Sa discrétion légendaire quant aux choses le concernant ne nous a pas permis de détecter une quelconque détérioration de son état de santé, avant les derniers jours précédant son hospitalisation. C'est d'autant plus vrai que son rythme de travail est resté au top niveau jusqu'aux jours précédant Pâques.

Si Albert nous a quittés le 15 avril 2002, il reste présent dans nos cœurs.

Principales mutations intervenues

Greffe municipal

Secrétaire municipale adjointe, Nicole Dorthe a assuré le parfait fonctionnement de ce service jusqu'au 1^{er} mars, date d'arrivée de notre nouvelle secrétaire municipale, Isabelle Fogoz. Nous remercions sincèrement Mme Dorthe pour son engagement, avec une double casquette durant 4 mois.

L'expérience couronnée de succès du fonctionnement d'un greffe communal aura permis à Mlle Fogoz de nous prouver son efficacité dès le début de son activité. Tant la Municipalité que le personnel communal se félicitent de son arrivée au sein de notre administration. Nous lui souhaitons une longue et fructueuse vie professionnelle et privée au sein de notre collectivité.

Bourse communale

Entrée en fonction le 1^{er} novembre 2001, Mme Camille Ferrari a décidé, fin août, de retourner dans le secteur privé, dans lequel elle a aussi œuvré avec succès des années durant. Nous regrettons son départ le 31 octobre, mais nous ne pouvons qu'en prendre acte.

L'annonce que nous avons fait paraître pour remplacer Mme Ferrari a débouché sur 13 candidatures. A l'issue d'une première sélection, 4 personnes ont été auditionnées et une engagée ferme le 28 octobre. Malheureusement, cette personne, issue d'un grand groupe économique en liquidation, avait "deux casseroles sur le feu", et le lendemain de son engagement, elle s'est désistée au profit d'un emploi plus en adéquation avec son cursus professionnel. Quant aux autres candidats, aucun ne répondait pleinement aux critères du poste de boursier adjoint mis au concours.

Une offre spontanée, arrivée fin octobre, a amené la Municipalité à réétudier le descriptif de fonction ayant servi à la recherche de candidature. En effet, Mlle Carole Masson répondait à la plupart des critères de sélection, sauf celui de la formation nécessaire pour assurer, dans le futur, le poste de boursière. Au vu de ses nombreuses qualités, la Municipalité a décidé de revoir le concept de fonctionnement de la bourse, en remplaçant le poste d'adjoint par celui de secrétaire comptable. Mlle Masson est entrée à notre service le 1^{er} janvier 2003. A la date de rédaction de ce rapport, tant notre collaboratrice, que la Municipalité et notre boursière ne peuvent que se féliciter de ce choix.

Lors des entretiens de qualification, notre aide à la bourse, Mme Annick Baliacas nous a informés qu'elle nous quittera courant 2003, ayant décidé de s'occuper à l'avenir des tâches administratives du bureau de son époux, qui s'est récemment mis à son compte. Nous prendrons donc congé de Mme Baliacas le moment venu.

Service technique

Tel que mentionné dans le rapport de gestion 2001, notre ancien technicien, M. Schuler, a bénéficié d'un montant de Fr. 30'000.- au titre de reclassement professionnel, suite à son licenciement. Cette somme a été portée dans les comptes 2002, puisque correspondant au 1^{er} trimestre de cette année. Pour mémoire, M. Schuler était tombé malade depuis fin août 2001 et son congé était dès lors frappé de l'effet suspensif. Il nous a donc légalement quittés le 31.12.2001.

Notre nouveau technicien communal, M. Gilles Warnery, est entré en fonction le 1^{er} janvier 2002. Après une année de fonction, tant la Municipalité que les personnes qui collaborent avec notre ingénieur confirment que notre choix était le bon. Nous souhaitons à M. Warnery beaucoup de satisfaction dans sa fonction de chef du service.

Services extérieurs

Le décès de notre regretté Albert Ganière nous a imposé la recherche d'un nouveau responsable pour notre service des eaux. Après analyse des candidatures, notre choix s'est porté sur M. Sylvain Volbert. Ses expériences couronnées de succès dans des activités professionnelles, compatibles avec le poste, lui ont permis de relever le flambeau avec brio. Habitant notre commune, M. Volbert est aussi intégré dans notre tissu social. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour sa carrière au sein de nos services extérieurs.

Merci à M. Robert Zanchetta pour avoir, durant plusieurs mois, assuré l'excellent fonctionnement de notre service des eaux, en plus du service électrique. C'était aussi un bel hommage à son regretté collègue Albert, ainsi que la preuve de l'excellence de nos services industriels.

Apprenties

Mlle Odile Hugli nous a quittés en été, après avoir réussi ses examens de fin d'apprentissage. Nos meilleurs vœux l'accompagnent pour la suite de sa carrière professionnelle. Pour la remplacer, et après avoir informé les jeunes de Belmont de la vacance du poste (pas de candidat), nous avons engagé Mlle Nuria Rodriguez, habitant Renens. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans son apprentissage.

Conclusion

Nous remercions sincèrement M. Albert Grand pour son engagement en faveur de la commune, aussi sous sa casquette de chef du personnel. Si les deux années qui se sont écoulées ne lui auront pas permis de suivre des cours pour se familiariser avec cette tâche, les lourds dossiers à traiter lui auront permis d'acquérir une expérience que la théorie ne dispense pas vraiment.

Divers

Les heures supplémentaires à restituer au personnel sont de 914 heures au 31 décembre 2002 (1'262 h en 2001). La décrue des heures supplémentaires, additionnées au fil des ans, s'est poursuivie avec succès (./ 50% en 4 ans).

Certains collaborateurs ont été contraints d'en faire, au vu des absences dans les services concernés, ceci dans l'intérêt bien compris de la bonne marche de l'administration. Qu'ils et elles en soient ici remerciés.

Nous avons aussi fêté, en 2002 :

- Anne-Lise Mottiez et Pascal Reverchon, pour 15 ans de service
- Édouard Abetel, pour 20 ans de service
- Willy Bovey, pour 25 ans de service.

Quelques personnes ont bénéficié de cours de perfectionnement. La matière dispensée est en relation directe avec les besoins de nos services.

Quant aux absences en raisons de maladie ou d'accident, elles ont été particulièrement faibles cette année. Si la vie ne met personne à l'abri de "pépins de santé", une saine ambiance de travail permet d'en limiter les causes et aussi les effets. Merci à toute l'équipe qui œuvre journalièrement, généralement dans la "joie et la bonne humeur", pour le plus grand bénéfice de notre collectivité villageoise.

Vous trouverez l'organigramme des services communaux en annexe N°1.

Gestion du personnel

	1998	1999	2000	2001	2002
Nbre de personnes au 31.12.....100%	13	13	14	15	13
..... 80%	3	3	2.5	2	2
..... 70%	0	0	0	1	1
..... 50%	1	1	2	1	1
En apprentissage	2	2	2	2	2
Contrat privé à temps réduit	4	4	5	4	4

Statistiques

	1999	2000	2001	2002
Nbre total de jours de travail (250 = 2002)	4176.00	4127.50	4324.00	3963.00
Absences				
maladie	44.50	121.00	315.50	* 93.50
accident	9.50	13.00	38.00	12.00
maternité	0.00	0.00	0.00	0.00
militaire	0.00	0.00	0.00	0.00
PCi	14.00	16.00	26.00	20.75
formation prof.	29.50	12.75	29.50	20.75
autres motifs	18.50	8.50	61.50	12.50
vacances	381.50	374.50	463.50	404.00
Jours effectifs de travail	3678.50	3581.75	3390.00	3399.50
soit en %	88.09	86.78	78.4	85.78
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%	42.50	42.50	42.50	42.50

* non compris M. A. Mottiez (salaire pris en charge par l'assurance perte de gain)

Sociétés et associations locales

Belmont peut encore et toujours s'enorgueillir d'être un village où il fait bon vivre. L'adage qui veut que les élus gèrent la Cité mais que les sociétés la font vivre trouve son plein sens à Belmont.

Merci donc à toutes celles et tous ceux qui nous ont offert des animations des plus variées tout au long de l'année. Et merci de nous avoir permis de transformer une journée froide et pluvieuse, pour l'inauguration de notre Domaine des Bas-Monts, en des moments de pur bonheur. Jean Rosset ne s'y est d'ailleurs pas trompé en nous arrosant de ses rayons lumineux et bienveillants en fin d'après-midi.

Et bravo à la fanfare L'Avenir, pour avoir porté haut les couleurs de Belmont, lors de la Journée vaudoise sur l'artepilage d'Expo 02 à Yverdon.

Quant à nos sociétés de tirs, elles bénéficient de l'aboutissement des démarches de Pully et Belmont pour le maintien du stand de Volson. La très forte diminution des possibilités de tirs, à Volson, nous amènera à conclure un accord avec Lausanne, permettant ainsi à nos tireurs de s'entraîner à Vernand, tout en maintenant à Volson les tirs militaires, de clôture et commémoratifs.

S'agissant des mesures de réduction contre le bruit des armes, les mesures d'assainissement sont en voie d'achèvement. Les tunnels de tirs entourant l'arme ont démontré leur efficacité. Reste quelques travaux à l'intérieur du local de tir (ouvert) pour parfaire l'ouvrage.

Prévue initialement dans le budget 2000 pour Fr. 15'000.--, notre participation à ces travaux s'élève finalement à Fr. 28'769.70, comptabilisés cette année en dépense extrabudgétaire, tel que prévu lors du bouclage des comptes 2000. La différence de coût s'explique par des travaux plus conséquents que ceux imaginés à l'époque, pour le plus grand bien des oreilles du voisinage.

Il est utile de rappeler que, hormis lors de la reconstruction du stand suite à son incendie début des années 80, Belmont n'a jamais participé aux frais de fonctionnement de cet immeuble.

Par comparaison, nos autres sociétés locales bénéficient gratuitement des infrastructures communales, telles que la Grande salle, des locaux du centre scolaire ou la salle de gymnastique.

Une convention sera aussi passée avec Pully, s'agissant de la répartition des frais de Volson. Le temps est révolu où l'on "regarde ailleurs", lorsqu'une commune voisine investit aussi à notre profit.

Pour clore, bravo à notre société "Aux Armes de Guerre", sortie championne vaudoise 2002 au Fass 90.

Transports publics

Les mauvaises nouvelles, s'agissant de la construction de la place de rebroussement de la nouvelle ligne «tl» 47, ayant été largement commentées, aussi par les médias, il n'en sera pas fait écho dans ce rapport. Nous relevons néanmoins que l'égoïsme n'a pas de limite, dès lors que la vision se réduit à des intérêts personnels.

La procédure de recours était encore en instruction, lors de la rédaction de ce rapport, mais nous espérons vivement trouver une issue avant l'été 2003. En attendant, près 1'300 personnes ont signé la pétition en faveur de "notre" bus. Merci à Mme Tatiana Honegger et à toutes les personnes qui ont œuvré pour faire reconnaître notre droit à des transports publics performants. C'est aussi un signe important de confiance pour les élus, plus souvent habitués à devoir subir la vindicte populaire, lorsque tout ne va pas "tout seul".

Si la place de rebroussement provisoire aura "plombé" nos comptes, le report de la mise en service du service taxi-bus de janvier au 1^{er} avril nous aura permis d'économiser Fr. 47'000.-.

L'entrée en vigueur le 15 décembre 2002 du nouvel horaire «tl» aura permis d'harmoniser les taxi-bus avec les horaires scolaires de Belmont. Quant à la ligne 47, elle libère nombre de parents de la tâche de chauffeur pour récupérer les écoliers scolarisés à Pully.

Lausanne Région (Ex COREL)

Nous reprenons ci-après le rapport de gestion édité par la Communauté de la région lausannoise.

Rapport d'activités 2002

En cette première année de la législature, tous les groupes de travail, commissions et secteurs ont nommé leurs nouveaux représentants. 2002 a aussi été l'année où notre association a changé de nom. Elle est devenue Lausanne Région, par un vote unanime de son assemblée générale de printemps. Cette même assemblée a, de plus, avalisé une deuxième révision de ses statuts et réélu G. Muheim, Syndic de Belmont, à la présidence pour la législature.

Le Bureau de coordination a entériné l'engagement temporaire de Chantal Epiney pour le dossier BioAlps, puis de Yves Junod pour le projet pilote agglomération. Il a pris note de la rupture du contrat d'apprentissage de Caroline Bonvin.

Le Bureau de coordination, outre l'élaboration du budget 2003, a suivi attentivement les travaux des groupes, commissions et plateformes et étudié leurs requêtes. Il a porté une attention toute particulière au projet-pilote agglomération, à la question du financement de la CIFEA, mais aussi aux travaux de tous les groupes et commissions. Il a essayé d'apporter sa médiation et son appui à la résolution des problèmes de la commune de Chavannes-près-Renens. L'intervention de Lausanne Région a joué un rôle important dans la recherche d'une solution adoptée ensuite par le Conseil d'État.

A plusieurs reprises les représentants du Bureau de coordination ont pu soumettre leurs questions au Conseil d'État.

Affaires régionales

Les affaires régionales de Lausanne Région se sont fortement impliquées dans la campagne en faveur du «m2», de par une motion de soutien, entraînant l'animation, durant 15 jours, du Pavillon vaudois à l'entrée de l'artelage d'Yverdon-les-Bains (Expo 02), mais aussi la réalisation d'une exposition et l'organisation de nombreuses séances d'information.

Pavillon vaudois

Lausanne Région a animé le Pavillon vaudois durant la période réservée au district de Lausanne, profitant ainsi de la période la plus longue dévolue à un district, soit du 5 au 18 août 2002. Une personne des «tl», spécialement formée à cet effet, était en permanence sur le stand pour présenter l'exposition sur le «m2» et répondre aux questions des visiteurs.

Parallèlement, des animations musicales ont été organisées tous les jours de 17h00 à 20h00. Un crieur public a aussi été engagé pour gérer les différentes présentations de Lausanne Région et attirer le public à s'intéresser au projet du «m2». Plus de 5'000 personnes ont ainsi été renseignées sur ce projet cantonal.

«m2»

Une fois la présentation de Lausanne Région au Pavillon vaudois terminée, l'exposition a été proposée aux communes et au comité de soutien à ce projet. Ce dernier l'a présentée, avec une personne des «tl» et une hôtesse, au Comptoir Suisse, avec un grand succès. Elle a ensuite été présentée dans 7 communes (administrations communales ou centres commerciaux), chaque fois accompagnée d'une personne des «tl» ou d'une hôtesse. Lausanne Région a aussi assuré l'organisation des présentations dans 5 communes, grâce à une remorque «tl» spécialement aménagée «m2» et toujours accompagnée d'une hôtesse. L'exposition et la remorque ont été présentées sur 12 communes de Lausanne Région durant 57 jours et ceci avec l'aide des «tl».

Projet – pilote «agglomération lausannoise»

Afin de dégager les potentialités d'une collaboration renforcée au sein de l'agglomération, Lausanne Région s'est engagée, conjointement avec le Canton et la Ville de Lausanne, dans un projet-pilote en réponse à l'appel de candidatures lancé par la Confédération. Il s'agit d'un projet-pilote dans le sens où la Confédération a accordé un soutien financier à plusieurs projets émanant de diverses agglomérations, dans le cadre du nouvel article 50 de la Constitution fédérale (reconnaissance des villes et des agglomérations). Cette démarche ne préjuge ni du périmètre d'une agglomération (selon la définition qu'en donne la nouvelle Constitution vaudoise), ni de ses modalités institutionnelles : elle part d'enjeux concrets afin de définir ces modalités et non l'inverse.

Plusieurs groupes ont été spécifiquement constitués pour ce projet depuis cet été :

- Le **Groupe de pilotage** (organe politique; 4 séances en 2002); il est composé de MM. Biéler et Chiffelle, conseillers d'État, MM. Brélaz et Français, respectivement syndic et municipal pour Lausanne et M. Wehrli, syndic de Bussigny. Le comité est présidé par M. Muheim.
- Le **Groupe Economie** (5 séances)
- Le **Groupe Urbanisme, Transports et Environnement** (5 séances)
- Le **Groupe Finances et Institutions** (3 séances plénières; les sous-groupes « finances » et « institutions » ont tenu chacun une séance à part)
- Le **Groupe technique** qui oriente les travaux des 3 groupes spécialisés et prépare les propositions à l'attention du Groupe de pilotage (7 séances).

Un premier échange a eu lieu avec les municipalités de Lausanne Région en novembre 2002 et la concertation sera élargie dès le printemps 2003.

Le groupe "Toxicomanie"

Ce groupe a continué sa réflexion au sujet du type d'actions ou d'institutions spécifiquement régionales, afin d'établir des critères pour ses subventions 2004. Ses membres ont en effet estimé primordial que l'action de Lausanne Région, en la matière, s'inscrive en complémentarité de celle de la ville centre, tout en ne remplaçant pas les actions du Canton de Vaud. Pour mener à bien cette délicate réflexion, le groupe Toxicomanie s'est adjoint les compétences d'une professionnelle de Rel'ier.

Ce groupe a aussi constaté le besoin d'informations de certains publics (parents, police, voirie, etc.). C'est pourquoi il a décidé d'organiser, en 2003, des séances d'information dans les communes.

Le groupe "Formation et Emploi des Jeunes"

Il a organisé, du 15 au 20 avril 2002, un stand Lausanne Région dans le cadre du 5^{ème} salon de la formation et de l'apprentissage « Planète Métiers ». Ce salon est composé de 37 exposants et a accueilli, cette année, 7'000 visiteurs, dont 4'500 jeunes.

Le stand de Lausanne Région présentait son site web www.kiftontaf.ch, qui signifie « Aime ton métier ».

L'animation était assurée, entre autres, par certaines des institutions figurant sur le site. 4'000 cartes publicitaires du site « www.kiftontaf.ch » y ont été distribuées; plus de 57% des visiteurs les ont donc reçues. Le stand de Lausanne Région a rencontré, de l'avis de tous les professionnels et politiques, un fort succès. Pour y donner suite, et depuis la création des HES-So, le groupe a estimé nécessaire d'étoffer son site par un chapitre supplémentaire, très complet, destiné aux jeunes désireux d'entreprendre des études supérieures.

De plus, des cartes publicitaires « kif ton taf » ont été largement distribuées dans les écoles professionnelles et les institutions concernées. Ce groupe s'est aussi penché sur les conclusions du rapport Jeunes Adultes en Difficulté – JAD – afin de définir ses prochains objectifs de travail.

Le groupe "Petite Enfance"

Il a continué son étude sur les différentes collaborations possibles « entreprises – communes » pour la création de structures d'accueil. A cet effet, un questionnaire a été envoyé aux communes membres. Un autre questionnaire a été envoyé aux 330 plus grandes entreprises de la région. Une vingtaine de ces dernières se sont déclarées intéressées par la création d'une structure d'accueil. Pour les mettre en contact avec les municipaux des communes concernées, une séance d'information a été organisée en novembre. Ce travail continuera en 2003 par la création de groupes de travail par secteur entreprises – commune.

Le groupe "Transports"

Il a supervisé les travaux de différents sous-groupes :

En ville sans ma voiture

L'édition 2002 a rencontré un bon succès et 8 communes membres ont signé la charte. Lausanne Région a financé un dépliant distribué à tous les ménages de la région, ainsi qu'un spot gratuitement diffusé sur TVRL.

Entente tarifaire – 1^{ère} étape

Sur demande des communes concernées, un sous-groupe de travail, composé de techniques («tl», LEB, Car postal, etc.) et de politiques, a mis sur pied une entente tarifaire sur la zone non urbaine du LEB. Celle-ci a été adoptée par le Conseil d'Etat et le nouveau tarif en découlant est entré en vigueur le 15 décembre 2002, au moment du changement d'horaire.

La deuxième étape consistera à définir une communauté tarifaire sur l'Ouest, en y associant les CFF.

Pyjama

Ce service a accusé une baisse de fréquentation durant cette année. Le groupe l'a identifié par de subits changements de son public-cible, âgé de 16 à 25 ans, qui n'utilise plus ce service dès qu'il a les moyens d'avoir une voiture. Pour contrer cette baisse de fréquentation, il a lancé une grande campagne de communication à la fin de l'année 2002. Tous les jeunes de 16 à 25 ans, domiciliés sur l'une des 60 communes desservies, ont reçu un courrier de leur municipalité. Une conférence de presse, des présentoirs dans des commerces, mais aussi une distribution de tacts par des hôtesse la nuit dans les bars ont rencontré un grand succès. Cette campagne n'est que la première étape d'un plan de communication établi sur plus d'une année.

D'autre part, Lausanne Région coordonnait ce service et percevait les subventions directement auprès des communes desservies. Le Canton de Vaud, réalisant que cette offre de transports se pérennisait et s'étoffait, a accepté de l'inclure dans l'offre globale des transports, financée par le Canton et les communes via la facture transports. C'est pourquoi, dès 2003, les cotisations pour Pyjama ne seront plus versées à Lausanne Région. Nous continuerons à coordonner le service et à en assurer la communication, pour lui conserver une souplesse nécessaire.

Un site web www.servicepyjama.ch ainsi qu'un numéro gratuit 0800 308 308 ont été créés pour les utilisateurs de ce service.

Le groupe "Activités sportives"

Il ne s'est réuni qu'une fois cette année pour prendre connaissance du résultat des questionnaires aux sociétés sportives. Cette large enquête a permis au groupe « activités sportives » de mieux définir les difficultés des sociétés sportives, mais aussi des différentes comptabilités de et entre les communes. Il a souhaité s'attacher à simplifier ce système.

Les affaires régionales de Lausanne Région ont, comme chaque année, assuré la coordination entre ses communes membres et le Musée Olympique, de l'organisation de la **Semaine Olympique**. Celle-ci offre, gratuitement aux élèves de la région, des activités sportives de toutes sortes durant la première semaine de vacances d'automne.

Commission "Financement régional"

Aucune réunion cette année.

Groupe "Aménagement du Territoire"

Aucune réunion cette année.

Groupe « Fluides et énergie »

Sur demande de la commune de Lutry, ce groupe s'est réuni peu avant la votation sur la LME pour proposer une communication unifiée. Comme la population n'a pas accepté cette loi, le groupe « Fluides et énergie » ne s'est plus réuni.

Promotion économique

Le présent rapport de l'office de promotion économique de Lausanne Région se rapporte aux activités couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002.

La commission de promotion économique est présidée, pour cette nouvelle législature, par M. Guy-Philippe Bolay, municipal à Lutry; la commission s'est réunie 5 fois au cours de l'année.

Ce rapport est structuré selon deux axes :

- Promotion économique endogène & exogène : appui direct aux entreprises
- Dossiers économiques ponctuels & groupes de travail

Promotion économique endogène & exogène

L'office a traité **31 demandes immobilières**. De plus, il a apporté son appui à **62 entreprises créées ou en création**. Les aides fournies se sont articulées autour des sujets suivants : plan d'affaires - création de structure juridique - demande de permis de travail et de séjour - aides financières - mise en relation avec les administrations - demandes immobilières - mise en relation avec notre réseau d'appui (dont fiscaliste - notaire - OSEC - Chambre du Commerce et de l'industrie, etc.) - recrutement de personnel - charges sociales - comptabilité. Le traitement des dossiers a donné lieu à 45 entretiens personnalisés.

La répartition des activités de ces entreprises est la suivante :

- 18% Informatique
- 13% Services financiers & de conseils
- 13% Services logistiques
- 8% Microtechnique

- 8% Société de négoce international
- 5% Centre administratif de société internationale
- 5% Biomédical
- 30% Autres

Dossiers économiques ponctuels & groupes de travail

a) Communauté d'intérêt centre

Dès janvier 2002, les conventions de collaborations avec les associations des régions de Cossonay (ARC) et du Gros-de-Vaud ont été ratifiées. Le programme de travail a été structuré en 3 parties : communication, immobilier et appui aux entreprises.

Communication :

- élaboration d'une brochure, en langue anglaise, visant à mettre en exergue les atouts des trois régions et ce en complément du Gateway Guide cantonal tout en ayant une vie à part entière. La brochure sera imprimée et visible au cours du 2^{ème} trimestre 2003,
- rédaction d'une lettre d'information « Communauté d'Intérêt Centre », transmise aux entreprises, aux municipalités, aux conseils communaux et généraux, ainsi qu'aux membres des réseaux d'appui des trois associations,
- présentation des services Lausanne Région lors de la soirée « entreprises » organisée par l'ARC,
- rédaction d'une lettre d'information relative à la votation du 24 novembre « m2 », envoyées à env. 1'000 entreprises de la Communauté, ainsi qu'aux municipalités respectives.

Immobilier :

- à maintes reprises, Lausanne Région a interrogé l'ARC principalement sur ses disponibilités en terrains et surfaces industrielles (dont pôle de Vufflens – site industriel de Cossonay Gare). Ces interrogations ont débouché sur des prises de rendez-vous pour visiter les sites concernés; les tractations se poursuivent.

Appui aux entreprises :

- plus d'une dizaine de sociétés ont bénéficié de l'appui de notre association.

Pour la plupart des dossiers traités, il s'agissait de nouveaux créateurs dont les besoins s'entendaient sur des sujets tels que : financement, appui à la création (structure juridique, lieu d'implantation, charges sociales, rédaction d'un plan d'affaires), mise à disposition de notre réseau d'appui.

b) CODEV – Coordination pour le développement économique vaudois

Les séances de travail furent consacrées principalement à l'étude de la nouvelle loi sur le tourisme et une réponse CODEV sur la consultation cantonale a été transmise au DEC/SET.

Compte tenu du succès remporté par la création d'une brochure appelée « Gateway Guide » (guide des nouveaux arrivants) et de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux CH/UE/AELE, il a été décidé de procéder à la réédition de ce guide. Lausanne Région a été sollicité pour diriger le groupe de travail ; le document final verra le jour au début de l'été 2003.

c) Genilem

Lausanne Région devient dès janvier 2002 parrain de Genilem, association d'aide aux entreprises à caractère innovant, en phase de démarrage.

Au travers de ce parrainage, nos entrepreneurs bénéficient d'un appui supplémentaire lors de la création de leur entreprise. Une brochure de présentation des services offerts sera publiée au mois de janvier 2003 et un « stamm » commun sera organisé le 30 janvier 2003 sous le titre « Promotion Économique et aides publiques ».

d) La filière du Biomédical – Bioalps.ch

L'initiative Bioalps, initiée par Lausanne Région, les cantons de Vaud et de Genève, ainsi que les Instituts académiques des deux cantons, a perduré au cours de 2002. Notre office a assuré, grâce aux financements cantonaux, la maintenance du site www.bioalps.ch, la participation des instituts, entreprises et cantons au congrès US, Bio2002 à Toronto. Le dernier trimestre a été consacré à la mise en place d'une structure juridique et opérationnelle.

Dès 2003, Lausanne Région sera présente au travers du comité stratégique de Bioalps et l'OPI (l'Office de Promotion des Industries et des technologies / Genève) et assurera désormais la mise à jour du site Internet et l'organisation des présences aux principaux événements nationaux et internationaux liés aux biotech / biomed.

e) CapitalProximité Vaud

Lausanne Région siège au comité directeur de l'association. Il s'agit pour CapitalProximité de mettre en contact demandeurs et offreurs, lors de recherche de financements.

Le dernier exercice montre que 43% des demandes traitées proviennent du territoire Lausanne Région.

f) Prix économique Lausanne Région Entreprendre

La ville de Lausanne a décerné, en 2001 et 2002, le Prix économique Lausanne Entreprendre, doté, pour le lauréat, d'un montant de Fr. 50'000.-.

Les communes membres de notre association se sont montrées favorables à l'extension géographique de ce prix lors de notre assemblée générale de l'automne 2002. Ainsi 2003, verra la naissance du Prix Lausanne Région Entreprendre qui récompensera trois entreprises à hauteur de Fr. 50'000.- pour le lauréat, puis pour le deuxième et troisième de respectivement Fr. 20'000.- et Fr. 10'000.-.

g) Étude HEG

Dans un souci de renforcer notre tissu économique, nous avons mandaté la Haute Ecole de Gestion du Canton de Vaud (M. le professeur Jean-Claude Perret-Gentil) pour procéder à une étude portant le titre : « Démarche d'orientation de la politique de promotion économique et de mise en œuvre des pôles de développement de Lausanne Région ». Cette étude est financée à hauteur de 75% par le Canton, le solde par notre association. Le rapport final est en cours d'élaboration et sera présenté durant le 1^{er} semestre 2003.

Conclusion

Les grands thèmes de tous ces travaux ont été largement relayés par six numéros de la "Lettre d'information" touchant environ 3'000 personnes, dont les conseillers communaux. En résumé, on peut tirer un bilan positif des travaux de cette première année de législature pour Lausanne Région.

Les réflexions de la plupart de ses groupes, et particulièrement de ceux du projet-pilote agglomération, visent à mieux identifier ses objectifs, à rechercher à inscrire ses actions en complémentarité aussi bien de celles des communes que de celles du Canton. On peut résumer ces réflexions par cette phrase : « Comment Lausanne Région s'inscrit-elle dans le paysage vaudois, voire romand, et comment est-elle identifiée ? ».

Tout ce travail a été rendu possible grâce aux 128 représentants des secteurs et techniciens, qui se sont réunis à l'occasion de 116 séances. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.



CONCLUSION

Syndic à Belmont n'est pas un apostolat, mais une chance. Merci donc à vous, collègues, conseillères et conseillers communaux et à l'ensemble des personnes avec lesquelles j'ai la chance de pouvoir collaborer. La présente législature a débuté sous les meilleurs auspices !

Gustave MUHEIM, Syndic

FINANCES – DOMAINES – FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, Municipal

FINANCES ET COMPTABILITÉ

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil figure en annexe N° 2 et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes et dans le présent rapport.

Personnel

La mauvaise passe continue pour la bourse communale. Tous nos espoirs placés en la nouvelle collaboratrice de la bourse se sont évanouis suite au congé donné par Mme Camille Ferrari pour fin octobre 2002.

Nous avons engagé, pour le 1^{er} janvier 2003, Mlle Carole Masson comme secrétaire-comptable. Mlle Masson vient de la commune de Lutry où elle effectuait approximativement le même travail, quoique cantonnée dans des travaux plus spécifiques. La « petitesse » de notre administration implique la nécessité d'être efficace dans un éventail de tâches plus vaste. Il n'est pas prévu que Mlle Masson remplace à terme Mme Jan. Nous devons, le moment venu, nous mettre en quête d'un nouveau boursier.

Travaux effectués

Les divers changements successifs de collaborateurs pèsent sur le travail de la bourse. Notre ancien boursier, M. Bovard, est toujours présent pour éviter que les retards ne s'accumulent et nous l'en remercions, une fois de plus.

Pour éviter que notre boursière ne subisse trop de pression, il faudra, à terme, augmenter le temps-collaborateur à la bourse.

Nous remercions également Mme Jan pour le travail impeccable qu'elle continue à nous fournir.

Malgré cela, les travaux courants de la bourse communale se sont effectués à satisfaction.

Documents divers établis par la bourse			
	2000	2001	2002
Bordereaux			
· d'impôt foncier	748	771	818
· rectificatifs pour les impôts	3	0	0
· de taxe égouts	462	489	489
Pièces comptables enregistrées			
· recettes	1047	1210	1317
· dépenses	2612	2549	2492
Factures diverses	285	289	402

Deux changements sont à remarquer :

- la facturation de la taxe « non pompier » incombera, dès 2003, à notre bourse. Par contre, la facturation de l'impôt foncier sera reprise par la recette de district.
- La modification de notre règlement sur l'épuration (voir préavis 06/2002) a nécessité l'acquisition d'un nouveau logiciel et la facturation de la taxe annuelle d'égouts a pris un peu de retard.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achats

- Parcelle N° 275 de 1'756 m² en pré-champ sise au ch. du Blessoney, cession gratuite de l'Etat de Vaud.

- Parcelle N° 328 de 1'038 m² en pré-champ, ch. du Courtillet pour le prix de Fr. 1'038.-.
- Parcelle N° 347 de 698 m² en pré-champ, sentier de l'Epine pour le prix de Fr. 698.-.
- Parcelle N° 415 de 3'475 m² en pré-champ et forêt, La Matiothe pour le prix de Fr. 49'980.-.
- Parcelle N° 528 de 2'031 m² en pré-champ, ch. de Chatruffe, pour le prix de Fr. 40'620.-.
- Parcelle N° 532 de 1'693 m² en pré-champ, rte du Signal pour le prix de Fr. 33'860.--.

Le prix d'achat de toutes ces parcelles, vendues par l'État de Vaud, s'élève à Fr. 126'196.--.

Ces achats ont été faits avec l'autorisation de la commission des finances du 27 mars 2002 et ont fait l'objet d'une communication au conseil lors de la séance du 5 décembre 2002.

Toutes ces parcelles ont été jugées hautement intéressantes pour la commune dans sa politique de gestion du territoire à long terme.

Vente

Aucune durant l'exercice 2002.



DOMAINES

Bas-Monts

(parcelle communale en bordure de la Paudèze)

Nous avons constaté une réactivation du glissement fin janvier 2002. Le dicastère des travaux qui s'occupait de ce glissement a pris les mesures adéquates pour éviter tout problème en ce qui concerne la Paudèze et la route et s'est occupé de la surveillance de la zone durant toute l'année 2002.

Étant donné que le glissement est intervenu dans une zone forestière classée en « sylviculture C », c'est-à-dire en zone d'exploitation difficile, bénéficiant de subsides de l'État, vous trouverez dorénavant les informations concernant ce glissement dans le dicastère des domaines, rubrique forêt.

L'observation du comportement du site durant plusieurs années nous a convaincus que des mesures énergiques doivent être prises, entre autres, drainages et replantation, sous peine de subir de nouveaux glissements.

Un préavis sera élaboré en 2003.

FORÊTS

Exploitation des bois

Après Lothar, des bois avaient été stockés sous glaise pour éviter l'effondrement des prix. Ces stocks ont été progressivement remis sur le marché.

Les autorités fédérales et cantonales prévoient une recrudescence des attaques de bostryches.

Au vu des considérations ci-dessus, les coupes se sont concentrées uniquement sur les bois atteints par le bostryche et accessoirement sur quelques dégâts de vent durant l'hiver 2001-2002.

Volumes exploités

Bois de service résineux	58,0 m ³
Bois de feu (résineux et feuillus)	<u>3,5 m³</u>
Total	61,5 m ³

Le volume exploité s'est donc élevé pratiquement au quart d'une année normale de 200 m³.

Remarque : contrairement aux prévisions, aucune plante n'a été attaquée par les insectes durant l'année, et ce malgré le fait qu'un des propriétaires privés, voisin de la forêt communale, n'avait pas exploité ses arbres renversés par Lothar fin 2000. Dame nature a déjoué toutes les prévisions alarmistes des autorités fédérales et cantonales et nous a épargné la guerre du bostryche, du moins pour l'année 2002.

Soins culturaux

Six parcelles, totalisant 6'155 m² ont été entretenues :

- soins aux fourrés : 3 parcelles totalisant 2'920 m²
- soins aux gaulis : 3 parcelles totalisant 3'235 m².

Chemins

Entretien courant de la boucle du Bois du Signal, plus particulièrement de l'évacuation des eaux.

Refuges

Le projet de Malatête est toujours reporté.

VIGNES

Le domaine communal, d'une surface 2300 m², est composé de deux parcelles :

- 449 m² plantés en Pinot Noir, située au ch. du Plan
- 1851 m² plantés en Chasselas, située au ch. de la Mouette.

Notre blanc, soumis à appréciation, a de nouveau obtenu le label Terravin et la Municipalité remercie tous les intervenants qui nous permettent de déguster un vin de qualité. Comme on ne change pas une équipe qui gagne, les vignes sont toujours cultivées par M. Gilbert Fischer et le vin est toujours vinifié par l'Association viticole de Lutry.

Les vignes communales se portent bien. L'année 2002 fut une des plus faciles à cultiver. En effet, aucune maladie, et un climat presque trop favorable, nous ont amenés aux vendanges avec quelques jours d'avance sur la normale.

Notre seul souci fut la maîtrise quantitative de la récolte. En effet, le quota de production à Lavaux a baissé de 10%. Il est actuellement de 1 l. au m² pour le Chasselas et de 0.88 l. au m² pour le Pinot Noir.

Pour le Chasselas, nous avons récolté 2313 kg de raisin dans un état sanitaire parfait; ce qui correspond exactement au quota. Le sondage moyen a été de 70,53 Oe.

Pour le Pinot Noir, la récolte de 548 kg correspond aussi au maximum de notre quota. Avec un sondage de 93 Oe, et un état sanitaire parfait, ce devrait être un grand millésime.

Production de la récolte 2001 (comptes 2002)

	Litres	Bouteilles
Vin blanc, Chasselas	2073	2880
Vin rouge, Pinot Noir	432	615
Total	2505	3495

Récolte 2000 (comptes 2001) pour comparaison

	Litres	Bouteilles
Vin blanc, Chasselas	2072	2960
Vin rouge, Pinot Noir	431	615
Total	2503	3575

Comptes 2002

Charges	Fr.	25'555.80
Produits	Fr.	27'246.25
Excédent de produits	Fr.	1'690.45

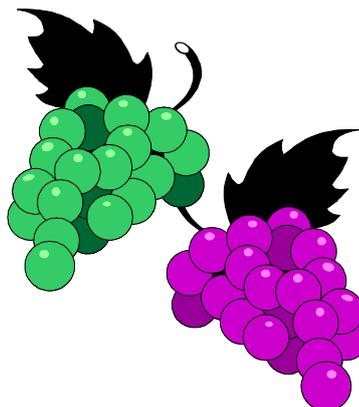
Comptes 2001 (pour comparaison)

Charges	Fr.	29'992.40
Produits	Fr.	31'478.60
Excédent de produits	Fr.	1'486.20

La récolte 2000 est épuisée.

Concernant la récolte 2001, les habitants de Belmont ont souscrit pour 444 bouteilles. 600 litres ont été vendus à l'Association viticole de Lutry au prix de Fr. 5.40 le litre. Il reste ainsi la quantité nécessaire au ménage communal pour ses diverses manifestations. Ce nouveau système, simple et efficace, a été mis en place à l'occasion de la récolte 2001. Il sera repris pour la récolte 2002 et la fiche de souscription sera distribuée avec un tous ménages dès que la mise en bouteille sera faite, soit début mai. Faites-lui bon accueil !

Gilbert MOSER, Municipal



ÉCOLES - TEMPLES & CULTES - SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE, POLICE, SDIS)

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, Municipal

ÉCOLES

Écoles primaires

Une page importante s'est tournée durant l'été 2002 avec l'intégration des écoles de Belmont dans l'établissement scolaire de Pully / Paudex / Belmont. Cette intégration a dû se faire dans la précipitation en raison d'une décision du Conseil d'État annoncée extrêmement tardivement.

En effet, une simple circulaire émanant du Département de la formation et de la jeunesse, datée du 14 décembre 2001, annonçait que *« les travaux de réorganisation des commissions scolaires et la création de conseils d'établissement se poursuivent.*

Une consultation de diverses instances concernées a déjà eu lieu et va prochainement permettre de travailler avec les représentants de l'ensemble des autorités et partenaires concernés. Il est vrai que le retard pris au Grand Conseil pour la Loi sur le personnel n'a pas facilité le travail. »

Dans ce contexte, la circulaire précitée *« recommande aux Municipalités de procéder aux nominations des Commissions scolaires comme par le passé, tout en informant les personnes concernées que la situation devrait évoluer en cours de législature »* mais ne donnait aucune indication sur l'imminence et les modalités de la mesure.

Le 14 février 2002, une séance d'information, organisée à Pully par le DJF, confirmait le concept élaboré mais ne donnait aucune précision sur la date de sa mise en œuvre.

Les autorités de Pully, Paudex et Belmont ne restaient pas inactives; elles préparaient une convention de collaboration. Les événements se sont précipités lorsque la conseillère pédagogique en charge des écoles de Belmont, Mme Bucher a donné sa démission.

Le 4 juin 2002, le Département de la formation et de la jeunesse adressait une lettre à la commune de Pully, avec copie à celle de Belmont, dans laquelle elle annonçait que *« dans sa séance du 15 avril, au vu de l'avancement des travaux de réorganisation de votre établissement, le Conseil d'État a décidé de fixer ce rattachement au 1^{er} août 2002 ».*

La procédure appliquée par le Département était pour le moins cavalière, par le fait déjà que l'information concernant cette décision nous est parvenue avec presque deux mois de retard et avec un délai de réalisation de moins de deux mois !

Cette tâche s'est effectuée alors qu'un nouveau directeur des écoles primaires de l'établissement de Pully venait d'être nommé (mai 2002) en raison du départ à la retraite de Mme Meija-Lara. Relevons à ce propos que Belmont a été invitée à participer au choix du nouveau directeur.

Les communes de Belmont et de Pully ont bien tenté de prolonger le délai d'intégration au 1^{er} janvier 2003, sans succès. Dès lors, il a fallu régler le partage financier et prévoir la répartition des tâches entre l'établissement et la commune dans un délai très bref. Aucun changement dans le personnel enseignant n'a été effectué en raison de cette opération.

L'aspect le plus délicat a été celui de la réorganisation de notre Commission scolaire. Elle a impliqué la disparition précipitée de la fonction de secrétaire qu'occupait Mme Isabelle Montavon. Qu'il nous soit permis ici de relever combien le travail de Mme Montavon a été efficace et précieux et de la remercier chaleureusement pour son apport.

La commission scolaire, composée de Mmes M.-P. Benoît, M. Gabella et de M. A. Cordey (président) a perdu la plupart de ses fonctions dès le 31 juillet.

Toutefois, ses membres ont été intégrés dans la Commission scolaire d'établissement, Mme Montavon devenant secrétaire de ladite commission et le Municipal des écoles de Belmont faisant dès lors partie du bureau de la Commission scolaire intercommunale.

Afin d'assurer la transition, il a été demandé à Mme Montavon de s'occuper de l'enclassement pour l'année scolaire 2002/2003; la direction de l'établissement de Pully / Paudex / Belmont a, en outre, accepté de lui confier des travaux sur facture de la commune de Belmont.

Les aspects pédagogiques ont été transférés intégralement à la Direction de l'école primaire de Pully. Afin d'assurer cette tâche, M. Amiguet, directeur, est assisté de deux doyennes, Mmes Attanazio et Gumy, qui sont à disposition de nos enseignants pour des questions pédagogiques et logistiques. Mme A. Moret, enseignante à Belmont, représente le site de Belmont dans l'équipe d'établissement. La gestion du matériel pédagogique, de l'informatique, de l'audiovisuel et des activités particulières (piscine, spectacles, etc) est assurée par l'établissement Pully / Paudex / Belmont.

Les subventions cantonales (EtaCom) ont été reversées à Pully avec effet au 1^{er} août 2002, Pully fonctionnant comme commune-boursière. Les coûts communs, après déduction des contributions cantonales, sont répartis selon une clé prenant en compte pour moitié le nombre d'habitants et moitié le nombre d'élèves de chaque commune.

Les conventions signées par la commune pour des élèves scolarisés ailleurs sont devenues caduques (il n'y avait plus d'enfants dans ce cas à Lutry) du fait de l'intégration. Désormais, ces problèmes sont du ressort de l'établissement scolaire Pully / Paudex / Belmont.

L'organisation et le financement des activités suivantes restent à charge de chaque commune, soit :

- les transports scolaires (internes et externes),
- les camps scolaires,
- les animations scolaires propres à Belmont,
- la mise à disposition et l'entretien des immeubles et du mobilier de base,
- les tâches relatives à la santé (médecin, infirmière, dentiste scolaire),
- l'assurance des élèves.

En contrepartie, les élèves de Belmont bénéficient désormais de services offerts à Pully soit :

- la bibliothèque des jeunes et vidéothèque « La Bouquinerie »; ouverte 24 heures par semaine, organise des visites au profit des classes à la demande des enseignants. Elle compte 27'890 volumes ainsi que 3'048 fascicules. Au cours de l'année, 80'583 livres ont été prêtés, soit une moyenne journalière sur l'année de 387,4.
- «carrefour chansons » et diverses animations musicales, des spectacles de théâtre, etc.
- des ateliers à l'extérieur et particuliers (semaine du goût, ateliers nature, etc.)
- de la fréquentation régulière de la piscine couverte.



Commission scolaire

La commission scolaire intercommunale de Pully / Paudex / Belmont s'est réunie deux fois au cours de l'année 2002. Elle est composée de représentants politiques des communes, des enseignants, des parents d'élèves, etc.

Direction

Le directeur, M. Jean-Michel Amiguet, assure la responsabilité de l'établissement en collaboration avec deux doyennes, avec lesquelles il forme le Conseil de direction. Institutrices déchargées d'une partie de leur enseignement, les doyennes sont en charge de diverses tâches administratives et pédagogiques. Elles sont également amenées à seconder le Directeur dans l'organisation des tâches liées à la mise en œuvre d'EVM.

Personnel enseignant

Au cours de l'année 2002, Mme Mireille Cretegnny nous a quittés pour entreprendre une expérience dans un pays du tiers-monde. Qu'elle soit remerciée ici pour sa courte présence à Belmont.

Deux nouvelles enseignantes ont été accueillies : Mmes Sarah Miche et Sophie Bigler : bienvenue à elles.

Effectifs

Les effectifs d'enfants sont en augmentation constante. Nous avons fait une demande auprès du DFJ pour l'ouverture d'une classe supplémentaire dès août 2002; notre établissement étant rattaché à Pully, c'est ce dernier qui a décidé d'ouvrir une quatrième classe enfantine à cette échéance.

A la rentrée d'août 2002, les élèves de Belmont étaient répartis comme suit :

- 4 classes enfantines CIN (1 et 2)
- 3 classes CIP (1 et 2)
- 3 classes CIP (3 et 4)

soit un total de 10 classes et de 191 enfants au 31 octobre 2002.

Activités locales

Comme prévu, au cours de l'année 2002, aucun camp n'a été organisé. En revanche, plusieurs animations ont eu lieu.

Les écoles ont participé à l'inauguration du refuge le 25 mai, mais les animations prévues ont été compromises par le temps détestable qui a marqué cette fête.

Le 3 juillet, les parents ont été invités au traditionnel pique-nique de clôture de l'année scolaire.

Dans le cadre des activités de l'établissement scolaire primaire, un spectacle a été offert à nos enfants à l'Octogone les 16 et 17 décembre.

Le 19 décembre, la fête de Noël, organisée dans le hall du collège, a accueilli près de 200 personnes. Merci à la Commission scolaire, notamment à Mme M. Gabella d'avoir pris en charge l'organisation de cette soirée en l'absence de M. le Pasteur G. Kobi, malade.

Suivi pédagogique et spécialisé

Le service psychopédagogique de l'établissement primaire sera réorganisé dans le cadre d'EtaCom. Les spécialistes des communes seront transférés au canton fin 2003 et la nouvelle organisation des services de psychologie, psychomotricité et logopédie (PPL) entrera alors en vigueur.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Le rôle des femmes ayant fortement changé au cours des années, avec notamment un accroissement de leur activité professionnelle, le besoin d'une structure d'accueil se faisait sentir de plus en plus.

Le Conseil communal a accepté, en date du 5 septembre 2002, un crédit de Fr. 250'000.- pour l'aménagement d'un local, « En Arnier », en unité d'accueil pour écoliers.

Pour cet objet également, les événements extérieurs ont conduit à une réaction rapide, le local en question étant devenu disponible en juin 2002 suite à la liquidation d'un sursis concordataire d'une société lausannoise et à la reprise par les Retraites populaires des biens immobiliers appartenant à la caisse de pensions.

Les aménagements projetés ont été mis à l'enquête, conformément aux dispositions légales. Aucune opposition formelle n'a été enregistrée, mais des demandes formulées par des voisins immédiats ont été prises en compte dans le projet.

Notre UAPE est une unité d'accueil à ouverture élargie puisqu'elle offre la possibilité de prendre des repas (le repas de midi est fourni par un traiteur) et qu'elle accueille les enfants le matin, à midi et l'après-midi. Elle est placée sous l'autorité de la Municipalité. Ce local, pouvant accueillir un maximum de 24 enfants, a dû être intégralement aménagé. Un bail de longue durée a été signé afin de garantir l'amortissement des aménagements.

L'automne a été consacré à la mise au point détaillée du projet. Les travaux d'aménagement, dont le suivi a été confié à M. Guidetti, architecte, ont débuté en novembre 2002.

En décembre, les mises en soumission des postes d'éducatrices et du service de traiteur ont été effectuées, ainsi que l'appel aux inscriptions.

La discussion concernant l'aide fédérale s'est poursuivie jusqu'en automne 2002 aux Chambres Fédérales. La commune pourra bénéficier de cette aide ainsi que vraisemblablement de celle du canton.

Transports scolaires

Les transports internes de ramassage scolaire sont gérés par Mme Dorthe. Fin 2001, la Municipalité avait été saisie d'une pétition de parents domiciliés dans le quartier de Rochettaz concernant une demande d'organisation de transports, demande à laquelle elle a répondu négativement, considérant que le service taxis-bus et le projet d'ouverture d'une UAPE pouvaient compenser la non-existence d'un tel système de transports dans ce quartier.

Le service assuré sur les hauts du territoire de la commune par Mme Bornand est toujours utilisé à sa pleine capacité.

La subvention cantonale pour les transports d'enfants habitant à plus de 2.5 km n'est plus versée. L'entier de ce service est donc désormais à charge des comptes communaux.

Pour les transports liés aux activités de l'école, Mme Bornand est sollicitée lorsque les déplacements concernent des classes individuelles, les transports de plusieurs classes doivent être sous-traités aux «tl», soit dans le cadre des transports publics horaires, soit par transports spéciaux. Pour 2002, en raison du rattachement à l'établissement de Pully, des dépenses supplémentaires ont dû être consenties.



Écoles secondaires

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec quatre doyens, avec qui il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyens sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement.

Effectifs

L'Établissement secondaire de Pully a reçu 1135 élèves dont 151 de Belmont, répartis de la manière suivante :

· cycle de transition	32%
· voie secondaire à options	11%
· voie secondaire générale	15%
· voie secondaire de baccalauréat	42%

Les nombres d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7^e, 8^e et 9^e années sont les suivants :

	Nbre d'élèves
· option spécifique de latin	111
· option spécifique de mathématiques et physique	176
· option spécifique d'italien	52
· économie et droit	137

Activités particulières

Ces activités sont nombreuses et recouvrent :

- la prévention : visite médicale, contrôle dentaire, gymnastique posturale, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile;
- le sport : nombreux sports facultatifs, journées sportives locales, vaudoises et nationales;
- la culture : cours facultatifs « Atelier-chanson », orchestre, divers spectacles, animation théâtrale;
- les semaines hors-cadre : camps et voyages habituels, échanges linguistiques;
- divers : vente de timbres Pro Juventute, expositions, vidéo et ateliers sur les « Droits de l'enfant ».

Office régional d'orientation scolaire et professionnelle de Pully et Lavaux

Depuis 2002, l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle a passé sous le financement du canton et dépend du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), les communes n'étant plus en charge que du mobilier. Le personnel devrait être lui-même cantonalisé au 1^{er} janvier 2004 conformément au processus EtaCom.

L'Office régional a conseillé 841 personnes au cours de l'année 2002 et effectué 160 séances d'information dans les classes.

Ecole de musique de Pully (EMP)

L'école de musique de Pully accueille 39 enfants de notre commune. Elle est gérée par un comité présidé par M. Pierre Gorjat. Le municipal des écoles de Belmont en est membre.

La direction de l'EMP est assurée par M. Michel Veillon. Deux classes se tiennent à Belmont, une classe d'initiation musicale et une classe de flûte à bec. Le 12 juin, une audition de la classe de flûte à bec a été donnée à l'Eglise de Belmont.

De nouveaux statuts devront être élaborés en 2003.

Centre lémanique d'études musicales à Lutry (CLEM)

Le centre lémanique d'études musicales à Lutry accueille toujours des enfants de Belmont, anciennement scolarisés à Lutry, pour lesquels une participation est versée aux parents.



Gymnase du soir

Aussi touché par EtaCom, le Gymnase du soir de Lausanne a décidé de conserver une association de soutien. Deux assemblées générales ont été tenues en 2002. De nouveaux statuts seront adoptés en 2003.

TEMPLE ET CULTES

Ce dicastère a aussi été marqué au cours de l'année 2002 par des changements fondamentaux. En effet, suite à la réorganisation des Paroisses protestantes et à l'application de la nouvelle loi sur l'Eglise réformée du canton de Vaud (EERV), il était nécessaire de revoir les conventions liant les paroisses et les communes.

Des discussions ont eu lieu à l'échelle du district, sous la présidence du Préfet, concernant la répartition des frais de culte, les 12.8 et 9.10.2002.

Une nouvelle convention a été préparée par la Ville de Lausanne en ce qui concerne la religion catholique et des discussions bilatérales ont été tenues avec la commune de Lutry en ce qui concerne la religion protestante.

Les nouvelles conventions sont basées sur le principe de l'égalité de traitement entre les deux religions, ce qui signifie que les bases de répartition des coûts sont désormais les mêmes (nombre de paroissiens) et les coûts supportés par les communes ont été redéfinis.

Au 1^{er} octobre 2002, la statistique selon les confessions faisait état de 1097 protestants, de 1015 catholiques et de 434 personnes sans ou d'une autre confession.

Paroisse protestante

Temple

L'entretien du temple entrepris en 2002 est habituel. Toutefois, une poutre du porche de l'église, qui menaçait de s'effondrer, a été remplacée.

Conseil de paroisse

Le Conseil de Paroisse est présidé par M. Philippe Favre, la trésorière est également une habitante de Belmont (Mme Marie-Christine Janin). Le Conseil de paroisse est composé de 11 membres dont 5 de Belmont.

Le Conseil paroissial a tenu plusieurs séances et 4 assemblées générales paroissiales ont été organisées.

Pasteurs

Un nouveau ministre de la Paroisse Belmont-Lutry a été élu en la personne de Mme Claire Clivaz. Toutefois, comme Mme Clivaz prépare un doctorat, cela l'amènera à effectuer un stage à l'étranger. Une période de transition a dû être prévue pour 2003/2004.

A ces changements s'ajoute celui qui concerne « notre » Pasteur, M. Georges Kobi qui prendra une retraite anticipée dès l'été 2003. Nous regrettons déjà son départ.

Convention

Jusqu'au 31 décembre 2002, les frais ont été répartis 60% à charge de la commune de Belmont et 40% à charge de celle de Lutry. Cette clé de répartition tenait compte du fait qu'une partie des paroissiens de Belmont habitait dans les hauts de la commune de Lutry.

Les coûts partagés étaient recensés de manière large, ils comprenaient également l'entretien de l'église et des orgues.

La convention du 24 janvier 1983 a été remplacée par une nouvelle convention qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003; la participation des communes pour les frais liés au culte sera dès lors calculée en fonction de la population protestante des deux communes. Les frais partagés seront dès lors les frais d'entretien courant d'église et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »). En revanche, les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier seront à charge des propriétaires ou des communes respectives. La commune de Lutry fonctionnera comme commune-boursière pour les frais communs.

Animations

Notre Paroisse se manifeste par une grande activité. Relevons le repas de soutien organisé le 18 avril et le culte à la ferme de la Coulette du 30 juin 2002. Le 1^{er} décembre, le culte d'installation de Mme Claire Clivaz a été célébré à l'église de Lutry.

Situation financière

Les comptes sont légèrement bénéficiaires pour 2002 grâce à de bonnes rentrées sur bulletins de versement et au produit du repas de soutien.

Concerts de Belmont

Après deux ans d'interruption, une relance des Concerts de Belmont a pu être réalisée grâce à l'arrivée de forces nouvelles. Un nouveau Comité s'est constitué sous la présidence de Mmes Brigitte Buxtorf et Christine Soerensen, musiciennes connues et enseignantes au Conservatoire de Lausanne. C'est avec un grand plaisir et reconnaissance que nous les accueillons.

Les programmes élaborés visent un bon niveau de qualité par l'invitation d'artistes de renom et tendent à favoriser de jeunes artistes talentueux.

Un premier concert s'est déroulé le 3 novembre 2002. Il s'agissait d'un Duo de guitares (Dagoberto Linhares et Raymond Migy) avec la participation de François Jaccottet, violoncelle et nos deux présidentes (B. Buxtorf à la flûte et C. Soerensen à l'alto). Ce concert a été une réussite aussi bien sur le plan artistique que du point de vue de sa fréquentation.



Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Les façades de l'église catholique de Chailly, construite en 1964, avaient subi l'outrage du temps et une réfection était devenue indispensable. Une longue négociation a abouti à la décision de la Commune de Lausanne d'accorder une subvention à la Paroisse de Saint-Nicolas de Flüe afin d'entreprendre ces travaux. Par son préavis 05/2002, accepté par le Conseil communal en date du 30 mai 2002, la Commune de Belmont s'associait à ce travail pour un montant forfaitaire de Fr. 80'000.- (soit 16.8% du coût calculé par rapport au nombre de paroissiens). Les travaux ont débuté fin 2002.

Convention

Jusqu'à la fin de 2002, la participation aux frais de culte de la Paroisse catholique était calculée en proportion des frais de culte protestants. Cette convention est devenue caduque au 31 décembre 2002. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2003 une nouvelle convention entrera en vigueur. La participation de la Commune de Belmont sera dès lors versée à la Ville de Lausanne qui fonctionnera comme commune-boursière.

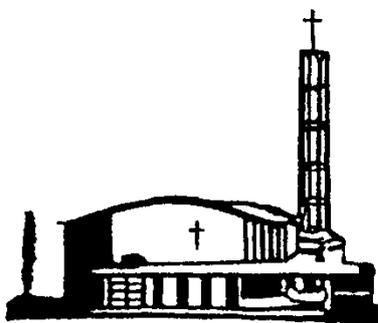
Les frais pris en charge ont été définis de manière similaire à ceux qui sont pris en charge dans le cadre des paroisses protestantes; pour Belmont, cela entraînera une diminution assez importante de sa participation.

Organisation

Le Conseil de Paroisse est présidé par M. Patrice Droz, M. Etienne Marclay étant vice-président. M. Hervé Mas est le curé de cette Paroisse.

Animations

Les 9 et 10 novembre 2002, la Paroisse de Saint-Nicolas de Flüe a organisé sa traditionnelle fête paroissiale.



Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande avec différentes communes de l'agglomération lausannoise.

SÉCURITÉ

Police

Régionalisation de la police

En début d'année, le Conseil d'État a organisé une séance afin de présenter le projet « Police 2000 » et son nouveau responsable M. Froidevaux. Le processus sera mené avec des expériences pilote qui se dérouleront en 2003-2004. Les polices régionales, qui pourront être constituées de manière décentralisée, devront comprendre au moins 20 policiers.

En l'absence de rattachement régional, la Police cantonale assurera le service de proximité contre paiement, à des conditions pratiques et financières qui ne sont pas encore définies.

Personnel

Notre police est toujours assurée par le sergent-major A. Grand et le brigadier P. Reverchon. Les tâches de chef des ressources humaines, qu'assume également M. Grand, ont tendance à augmenter.

Formation

En novembre, nos agents de police ont suivi des cours à l'Institut suisse de police à Neuchâtel.

Matériel

Le véhicule de la police est âgé (1989). Une réparation d'urgence a dû être effectuée suite à l'embrassement du moteur (les frais ont été pris en charge par l'assurance).

Interventions

Elles sont toujours aussi variées; leur nombre est stable mais leur traitement nécessite plus de temps car les contrevenants contestent de plus en plus leur verbalisation.

Parmi les interventions en augmentation, relevons les dommages à la propriété, les interventions relatives aux chiens errants et les interventions en relation avec des chantiers (propreté de la chaussée, brûlage de déchets de chantiers, stationnement).

Circulation

Les chantiers ont causé des désagréments pour le voisinage, engendrant des déviations temporaires souvent mal perçues par les usagers.

Pour la troisième année consécutive, nous avons fait une campagne de prévention sous la forme d'un radar informatif. Le dépouillement des données enregistrées par ce dispositif nous renseigne sur le nombre de véhicules contrôlés ainsi que leur vitesse. Si la grande majorité des usagers respecte la vitesse prescrite, des abus parfois impressionnants sont à constater.

Les deux décrochements verticaux exécutés en 2001 sur la route d'Arnier donnent moyennement satisfaction. En effet, celui placé devant le Centre communal ne présente pas le même profil que celui du carrefour Arnier – Courtillet. Nous constatons que la vitesse n'est que faiblement ralentie. Le but n'est pas totalement atteint. Pour l'instant, il n'y a pas eu de plainte dans le quartier par rapport au bruit supplémentaire que ce dispositif pourrait provoquer. Il demeure cependant la perspective de la réalisation du troisième décrochement, probablement en 2003.

Quant aux trois seuils installés sur le chemin de la Cure ainsi qu'au bas de la route du Signal, ils remplissent correctement leur mission. Les riverains sont contents. Cependant, ils seront démontés au printemps 2003 pour permettre les importants travaux dans ce secteur.

Le projet de place de rebroussement des bus «tl» au haut du chemin de Converney (Lutry) a fait l'objet d'un recours. A ce jour, l'affaire n'est pas terminée. De ce fait, nous avons été contraints d'élaborer rapidement une solution transitoire pour le rebroussement des bus. Celle-ci se situe sur la route cantonale, à la hauteur du N° 2 de la route des Monts-de-Lavaux. Au niveau de la circulation, cette situation donne satisfaction. Par contre, les usagers s'impatientent.

Stationnement

L'utilisation du parking devant le Centre communal est régulière et forte. On constate qu'en règle générale, son occupation moyenne se situe entre 80 et 90%.

Nous nous rendons compte que lors de manifestations importantes, les places de parc font défaut. Le parcage en bordure de route se restreint sensiblement en fonction des constructions réalisées. Actuellement, nous bénéficions encore de l'autorisation d'utiliser les places de parc du musée, mais pour combien de temps encore ?

Les infractions en matière de stationnement sont les plus nombreuses au chemin de la Cure (1/3 des infractions), route du Burenoz et rue des Corbaz.

Parcomètre collectif

L'encaissement des taxes de parcage au Coin d'En Haut est en diminution (-11%). Il se situe cependant au même niveau qu'en 2000.

Amendes d'ordre

La politique, engagée depuis plusieurs années, de mettre l'accent sur la prévention plutôt que la répression a été maintenue. Toutefois les cas de récidive, assez nombreux, sont traités avec fermeté. Nous constatons malheureusement que les contrevenants se rebiffent de plus en plus souvent et adoptent des comportements inacceptables envers nos policiers.

On constate une très légère augmentation du nombre de fichets apposés sur les véhicules (115 contre 108 l'année précédente). Le 90% des infractions constatées sont en relation avec le stationnement.

Signalisation

En raison de divers chantiers, des déviations ont été organisées de manière temporaire.

Au chemin de Chatruffe, sur la place permettant les manœuvres pour accéder sur le chemin des Gottes, nous avons été contraints de placer une interdiction de parquer. En effet, des remorques étaient déposées de manière permanente à cet endroit.

Nous avons créé une zone de parcage pour 2 roues devant le mur du N° 27 de la route des Monts-de-Lavaux (anciennement Fornerod). Cet aménagement a permis de supprimer le parcage sauvage de voitures qui gênaient les piétons.

Avec la création provisoire d'une place de rebroussement pour les «tl», une signalisation adaptée et adéquate a été placée. Elle subsistera tant que la place de rebroussement définitive ne sera pas réalisée.

Comme les années passées, quelques signaux ayant perdu leurs couleurs ont été remplacés.

Des marquages sur routes ont été refaits selon le programme habituel.

Signalisation lumineuse

Durant toute l'année, nous avons été gênés par de multiples petites pannes aléatoires. Les feux passaient sur clignotant automatiquement ou sur la phase rouge permanente dans toutes les directions, ceci sans raison apparente. Les techniciens n'ont pas détecté de panne. Cependant, la situation persistant, ils ont changé une carte électronique dans l'armoire de commande. Dès lors, la situation s'est très nettement améliorée; les pannes sont devenues rares. L'origine de ce dysfonctionnement n'est toujours pas connue.

Des usagers nous ont fait part que le détecteur de vitesse, côté La Croix, ne fonctionne pas toujours correctement. Des travaux étant prévus en début 2003 sur la route cantonale et le chemin de la Cure, ledit détecteur devra être refait et contrôlé. Nous espérons que ces désagréments disparaîtront.

Police administrative

Documents d'identité

L'annonce dans la presse de l'introduction de nouveaux passeports dès le 1^{er} janvier 2003 a provoqué un surcroît de travail sur le dernier trimestre de l'année, ceci en raison des nouveaux tarifs pratiqués. En réalité, les nouveaux passeports coûteront moins cher que les anciens car ils seront valables 10 ans.

Les demandes de cartes d'identité ont augmenté de 12,5%. Par contre, ce qui est étonnant, les demandes de passeports ont diminué de 18% !

Police du commerce

Au stade actuel, cette activité se résume essentiellement à tenir à jour le registre des commerces et entreprises dans la commune.

Établissements publics

Ils ne donnent lieu à aucune remarque particulière si ce n'est une augmentation du nombre des bulletins d'hôtel.

Rôle des chiens

Leur nombre est en augmentation. A la fin de l'année, il se situait à 197. La moyenne des 6 années précédentes est de 170.

Cimetières et inhumations

Outre la tenue à jour des registres, le préposé a pour tâche de renseigner les familles et les marbriers et de contrôler la réalisation et la pose des monuments.

En 2002, aucun corps n'a été enseveli. Les cendres de 7 défunts ont été disposées de la manière suivante :

- columbarium : 1 urne
- nouvelles tombes cinéraires : 3
- 1 urne sur tombe cinéraire existante
- concessions cinéraires : 2.

Taxis

Depuis que le Service intercommunal des taxis existe, soit depuis 1964, Belmont fait partie des communes signataires de la convention. Un avenant de 1971 précise les zones tarifaires; Belmont n'est pas en zone urbaine et ne bénéficie donc pas des avantages qui touchent les autres communes membres.

Cette convention a pour but de réglementer le service des taxis dans la région et de contribuer à arbitrer les nombreux conflits qui interviennent. Les taxis sont répartis en trois catégories. Les taxis « A » qui ont la possibilité de stationner sur des places réservées et assument diverses obligations. 264 concessions de taxis « A », dont 116 appartenant à des compagnies ont été délivrées. Les taxis « B » n'ont pas les mêmes obligations et ne peuvent pas stationner sur les places réservées. 83 concessions « B » ont été octroyées à des chauffeurs indépendants.

Les conflits sont nombreux entre détenteurs de concessions « A » et détenteurs de concessions « B »; un groupe de chauffeurs indépendants avait saisi le Tribunal administratif (TA) afin d'obtenir les mêmes avantages que les taxis « A ». Le TA avait conclu en leur faveur, ce qui a conduit la Conférence des directeurs de police, organe suprême du Service intercommunal des taxis, à décider de recourir au Tribunal fédéral (TF) afin de casser la décision du TA. Belmont ne s'était pas jointe à ce recours. Le TF a finalement renvoyé la décision sur le fond au TA en admettant le recours sur la forme.

Depuis 2001, des discussions ont lieu à propos de la création d'une association de communes pour la gestion du Service intercommunal des taxis.

Un préavis a été soumis et accepté par le Conseil communal de Lausanne, puis par celui d'autres communes. Belmont a décidé de ne pas présenter ce préavis pour le moment, estimant que des points sont à régler préalablement, notamment celui de l'intégration, tout au moins partielle, du territoire de la commune à la zone tarifaire urbaine, quitte à ce que la commune rejoigne l'association ultérieurement.

En novembre 2002 éclatait un nouveau litige, lié à la centrale d'appel. Avant 2002, une centrale d'appel, propriété de la Ville de Lausanne, fonctionnait. Cette centrale était devenue obsolète. La Ville de Lausanne avait décidé de ne pas la renouveler mais de la remettre aux exploitants pour une somme symbolique, à eux la charge de la rendre conforme aux nouvelles technologies. Ce qui fut fait au cours de l'année, la centrale ayant été remise à la société Intertaxis regroupant les compagnies propriétaires de 116 taxis et une trentaine de chauffeurs indépendants. Relevons que la collaboration avec les «tl» est instituée avec cette organisation.

Les autres détenteurs de licences A, soit environ 120 chauffeurs indépendants, n'ont pas voulu rallier cette nouvelle centrale et se sont dotés, de leur côté, d'une nouvelle centrale (Taxis service).

Cette double existence a provoqué des démarches juridiques complexes qui ne sont pas closes.

ASMP

Votre Municipal de police est membre du comité de l'Association des Syndics et Municipaux de Police, qui a tenu son assemblée générale aux Diablerets, en juin, avec conférence d'un juge, du responsable de la police de Lausanne et du responsable du projet Police 2000.



Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Organisation

La Commission du feu, composée, du Municipal, du Commandant C.-A. Moret, du Fourrier L. Reigner, de Marc-Etienne Favre, Christian Sturny et, avec voix consultative de Philippe Bovet, s'est réunie à 4 reprises au cours de l'année 2002. En plus, elle a assisté à la séance d'audition de l'État-major le 25 mars.

État-major

L'État-major s'est réuni à 12 reprises pour organiser le fonctionnement du corps et de la plate-forme. Une audition a été organisée par la commission du feu pour les membres de l'État-major et les officiers le 25 mars 2002.

L'État-major a connu plusieurs changements tout au long de l'année. Le Plt E. Pichard nous a donné sa démission au 30 avril 2002. Il a été remplacé par le Lt Y. Tornare. Le cpl J.-M. Meylan nous a donné sa démission au 1^{er} septembre 2002 pour des raisons professionnelles et de santé. Le Sgt Frédéric Bovey lui a succédé à partir de cette date. Les responsabilités des autres membres de l'État-major n'ont pas changé durant l'année 2002.

Effectifs

Le 15 avril nous avons eu à déplorer le décès du premier lieutenant Albert Ganière. Le 19 avril nous avons accompagné la famille pour la cérémonie.

Pour l'année 2002, l'effectif est de 38 personnes dont 6 dames et demoiselles et inclut les 4 personnes des Monts-de-Pully.

De plus, le SDIS peut compter sur 6 pompiers de jour issus du personnel communal.

L'effectif est resté stable en 2002. Suite aux efforts de recrutement, six nouvelles recrues ont rejoint les rangs.

Le lieutenant Y. Tornare a été promu au grade de premier lieutenant, adjudant et remplaçant du commandant par la Municipalité avec effet au 1^{er} janvier 2003. Le sergent F. Bovey a été promu au grade de sergent-major, responsable du matériel; sa nomination prend effet au 1^{er} janvier 2003.

Lors du dernier exercice 2002, le Commandant eut le plaisir de nommer les sapeurs : S. Brughera et M.-E. Caillat au grade de caporal et T. Jeanneret au grade d'appointé.

L'école de recrues intercommunale a été organisée par le SDIS de Paudex, les 12 et 19 janvier. Pour la 3^{ème} fois, les recrues des 4 communes ont suivi la même formation de base. Les six recrues ont participé à une journée de formation organisée par l'ECA, le 23 mars à Gollion.

Nous avons organisé la soirée d'information le 1^{er} octobre. 5 personnes ont désiré incorporer le corps des sapeurs-pompiers à partir du 1^{er} janvier 2003.

Collaboration intercommunale

Les 23 volontaires du détachement DPS (Détachement de premier secours) ont suivi 3 exercices en commun avec les communes de Pully, Paudex et Lutry et 3 exercices de détail à Belmont. La collaboration entre les 4 SDIS a permis d'apprendre beaucoup des autres et cette expérience de collaboration est très fructueuse. Les commandants se sont rencontrés à trois reprises pour organiser la bonne marche des interventions et exercices.

La collaboration au niveau des interventions est en vigueur depuis le 15 mars 2001. De manière générale, et malgré quelques petits défauts de jeunesse, cette collaboration s'effectue de manière satisfaisante.

Formation

En 2002 l'État-major a mis sur pied, pour l'ensemble du corps, 5 cours de cadres et 4 exercices de compagnie pour un total de 670 heures d'instruction et de formation.

Les thèmes ont été les suivants :

- Prescriptions de sécurité
- Contrôle des cordes et ceintures
- Extinction sauvetage et échelles
- Instruction ascenseurs
- Instruction mousse.

Le dernier exercice a été effectué au CRIE de Villeneuve.

Les 12 porteurs d'appareils respiratoires ont participé à 7 exercices pour un total de 123 heures d'entraînement. La participation aux exercices est bonne.

Les thèmes qui ont été travaillés sont les suivants : recherche de personnes, extinction, endurance physique, travail du chef de groupe. Le détachement s'est rendu à la piste d'endurance de l'ECA.

Le niveau d'instruction des porteurs d'appareils respiratoires (ARI) est bon.

Le Lt Y. Tornare prépare les exercices de façon minutieuse et précise.

Comme l'an dernier, l'ECA a promis de verser un subside pour la formation des porteurs ARI.

Les chauffeurs machinistes ont effectué 48 heures de conduite et de maniement des divers engins à moteur. Pour l'an prochain, il s'agira de consacrer plus de temps pour la formation des chauffeurs, afin d'améliorer les connaissances de chacun. Pour combler les départs, deux personnes ont obtenu le permis C1 en 2002.

Durant l'année 2002, 10 personnes ont suivi des cours cantonaux de formation continue pour un total de 23 journées. Les thèmes ont été les suivants : protection respiratoire (PR 11 PR 12 PR 13 PR 14), sous-officier, préposé aux appareils respiratoires, préservation de preuves, feu de cheminée, ascenseur et pompe, engagement mousse et poudre, tonne-pompe, hydraulique de base et tuyau.

Une journée de formation pour le personnel communal a été organisée le 10 avril.

Interventions

Le SDIS est intervenu du 1^{er} novembre 2001 au 31 décembre 2002 à 39 reprises sur le territoire communal et sur les communes de Pully et Lutry.

Activités

L'année 2002 a été jalonnée par de nombreuses activités particulières. Relevons notamment les suivantes :

- le SDIS a participé au repas DPS à Lutry.
- Le 16 mars, les officiers et sous-officiers supérieurs ont assisté au cours tactique à Lutry.

- Une équipe et deux coureurs individuels ont pris part au concours organisé dans le cadre de la Fête cantonale à Vallorbe le 27 avril. Lors de cette manifestation, notre équipe motopompe s'est particulièrement distinguée en obtenant la 3^{ème} place avec mention très bien. Le cpl M. Loosli a décroché la 2^{ème} place catégorie féminine du gymkhana et le Lt Y. Tornare a terminé 23^{ème} du concours masculin.
- Le 25 mai, lors de l'inauguration du refuge, le SDIS a mis à disposition sa cantine, bienvenue étant donné les conditions atmosphériques. Il a assuré également la sécurité.
- Le 30 juin, une broche très réussie a réuni les membres du corps, leurs conjoints et leurs enfants. Pour la première fois, cette manifestation était jumelée avec la fête de « l'amicale de la pompe ».
- Les 8 et 29 juillet, une instruction a été donnée aux moniteurs et aux enfants de la colonie des Monts-de-Pully.
- Le 31 juillet, le SDIS a organisé un bal et un tir au tuyau réunissant les corps de sapeurs-pompiers des communes voisines. Cette fête s'est prolongée avec l'organisation du 1^{er} août sur la place de Chatruffe. Simultanément, le SDIS a assuré la sécurité des feux du Signal et sur la place de fête et renforcé la police de parcage.
- Du 5 au 9 août, plusieurs membres du SDIS ont participé à la sécurité sur l'artéplage d'Yverdon dans le cadre d'expo 02.
- Le 1^{er} septembre, le corps a assuré, en collaboration avec la Police et les Samaritains, la sécurité et le parcage durant la course de caisses à savon.
- Le SDIS a organisé, le 6 décembre, une soirée en faveur du Téléthon. Une équipe de bénévoles, sous les ordres du cpl S. Brughera, s'est chargée d'organiser un repas qui a permis de verser un montant de Fr. 8'000.- en faveur du téléthon suisse.
- En outre, le SDIS a participé au concours des sociétés de sauvetage de Pully et Lutry, au tir de clôture de la Société «aux Armes de guerre » et renforcé le SDIS de Pully lors de plusieurs manifestations sportives.
- Notre Commandant a représenté notre corps dans de nombreuses organisations (rapport des commandants du district, des communes voisines, centre de renfort de Lausanne, commission des poussières du SSI de Lausanne, etc.).

Service technique

Le premier lieutenant François Bovey (SDIS des Monts-de-Pully) a consulté 35 mises à l'enquête, 4 ont fait l'objet d'une remarque.

2 cylindres keso 2000 ont été mis en service, un à l'église et un au parking du nouveau quartier d'Arnier.

Matériel

Après la démission du Cpl J.-M. Meylan, le Sgt Frédéric Bovey a accepté de reprendre le flambeau, beau défi de sa part. Le matériel est bien entretenu et toujours prêt au départ. Le lieutenant Bovet, responsable des véhicules, contrôle minutieusement nos camions. L'ECA nous a fourni en 2002 des courses, une division à trois voies, des cordes, des vestes feux et des casques.

Une surface de rangement, dans les locaux de la ferme « Dellsperger » au Signal, a été mise à disposition par la Municipalité.

Des réparations devront être entreprises en 2003 sur le tonne-pompe; l'ECA a donné son accord pour les financer en contrepartie de la cession du véhicule.

ECA

L'établissement cantonal a subsidié les exercices de formations, les cours cantonaux, les véhicules et les examens médicaux, pour un montant de Fr. 15'850.-.

L'ECA nous a transmis le règlement provisoire à l'intention des détachements de premier secours (DPS).

Conclusion

L'engagement du corps et la motivation de chacun des membres du SDIS, le sérieux avec lequel les personnes effectuent les missions qui leur sont confiées, font plaisir. Le niveau de l'instruction est bon, la rapidité et la participation aux alarmes en 2002 ont été excellentes.

Nous tenons à remercier les membres de l'EM ainsi que tous les membres du corps et plus particulièrement son commandant M. C.-A. Moret pour sa disponibilité et le sérieux avec lequel il assume sa tâche.

Merci aussi à ceux qui ont quitté l'État-major, le premier lieutenant Eric Pichard et le caporal Jean-Marc Meylan, souvenir ému à Albert Ganière que nous ne croiserons plus et bienvenue à ceux qui endossent de nouvelles responsabilités, le premier lieutenant Yann Tornare et le sergent-major Frédéric Bovey.



Protection civile

2002, cinquième année complète d'activité de l'ORPC Pully / Paudex / Belmont, s'est déroulée avec un programme de cours très varié, marqué par la participation à Expo 02, à la conférence ministérielle de la Francophonie et des cours élaborés pour la conduite en cas de catastrophe.

Organisation

Le Comité directeur, entièrement renouvelé, est composé de Mme Maria-Chrystina Cuendet, municipale à Pully, présidente; M. Jean-Claude Perret-Gentil, vice-président, ainsi que M. Fabrice Bovay, municipal à Paudex.

Il s'est réuni 4 fois durant l'année pour prendre connaissance des nombreux dossiers traités en protection civile et aborder le virage de la nouvelle Protection de la Population, en vigueur dès 2004 (loi fédérale du 4 octobre 2002).

La Commission régionale est composée de 6 membres (2 délégués de chaque commune, soit pour Belmont, MM. Albert Grand et Philippe Michelet). Elle a tenu 2 séances en 2002.

Personnel permanent

Le personnel permanent, composé d'un chef régional (M. J.-M. Delessert), de deux suppléants du chef régional à plein temps, d'une cheffe de l'office régional (80%) et d'une secrétaire assistante (20%) exécutent l'ensemble des tâches de protection civile pour les trois communes.

Instruction

Le chef régional a suivi plusieurs rapports de chefs ORPC pour la formation de la nouvelle protection de la population. Le suppléant du chef régional administratif a suivi un cours de perfectionnement de conduite État-major. Tous les professionnels ont suivi un cours de conduite d'État-major à Gollion, basé sur notre région Lausanne-Est qui sert de support de cours pour les 21 régions. La cheffe d'office a suivi des cours d'informatique (OM-DATAVIEW).

Activités de l'Office régional

L'activité principale de l'office se résume principalement à la gestion de l'effectif et des cours régionaux, cantonaux et fédéraux avec l'application de deux programmes OM et DATAVIEW. Mme Corinne Brandt a pris la charge de cheffe d'office et Mme Danielle Narbel s'occupe des incorporés et des cas particuliers.

Contrôle des abris privés avec la Commission de salubrité

26 nouveaux abris privés ont été visités sur les 3 communes. 6 sont encore à mettre en ordre.

La PCi a aussi collaboré avec les communes de Belmont et Paudex pour le contrôle des dossiers d'approbation et des dispenses d'abri.

Constructions existantes et grands abris

Constructions : remise en état des réservoirs d'eau potable du PC de commandement du collège principal et de l'abri de Chantemerle à Pully.

Grands-Champs (Pully) : suite à une inspection cantonale, le réservoir doit être révisé et les documents techniques complétés. L'abri a été reconnu opérationnel.

Clergère, Damataire, PSS Mallieu, Pré-Pariset, Ruisselet (Pully) : entretien courant pour toutes ces constructions et réparations sur divers tableaux électriques.

Matériel

Matériel en prêt : aux Services de défense incendie et secours de Pully, Paudex, Belmont, Montpreveyres, Police municipale de Pully et Service forestier de Pully.

Utilisation des véhicules

Les deux bus TOYOTA ont été utilisés à 21 occasions dans le cadre des cours régionaux et engagements divers, soit des services de l'administration, soit des sociétés locales des trois communes (Cartons du cœur, inauguration du refuge des Bas-Monts, etc).

Location des installations

Les installations de la Clergère et de la Damataire ont été mises à disposition de diverses sociétés pour 703 nuitées. Les samaritains occupent le PSS (poste sanitaire de secours) de Mallieu pour des exercices, séances et autres activités.

État-major de la Direction régionale

L'effectif se compose de 21 chefs de service, dont 1 cheffe de détachement PSS et 1 chef de détachement pionnier. Nous avons enregistré 3 départs (2 pour le service assistance et 1 pour le service sauvetage) et 3 nominations pour le service assistance.

FIR (Formation d'intervention régionale)

Dans le but de continuer à améliorer l'aptitude à l'intervention, la direction de l'ORPC a mis sur pied un exercice appelé BELAR sur la base d'un scénario d'intervention, afin d'entraîner les mises sur pied des 7 groupes FIR, appelés par « pager » selon la montée en puissance des événements. L'objectif de l'exercice a été d'analyser les missions données, prendre des décisions adaptées sous contrainte de temps et mettre en pratique la conduite des groupes.

Cours et exercices

Cours fédéraux (OFPC), Schwarzenburg

Pour les services : transmissions, assistance, sanitaire (soutien psychologique)

- 5 participants pour un total de 23 jours.

Centre cantonal d'instruction (CCIG et CIV), Gollion

Pour les services : État-major, renseignements, assistance, sanitaire, sauvetage, protection atomique et chimique, transmissions, ravitaillement, protection des biens culturels, constructions / matériel / transports, Expo 02-brigade du lac, conférence ministérielle de la Francophonie 2002

- 132 participants pour un total de 323 jours.

Organisation régionale Lausanne-Est (Pully / Paudex / Belmont)

Pour l'ensemble des services : rapports préparatoires, cours préparatoires et cours de répétition, FIR, Expo 02-Arteplage d'Yverdon

- 514 participants pour un total de 1237 jours.

Total des personnes mises sur pied : 651 participants représentant 1583 jours.

Exercices régionaux et activités particulières

Rapports préparatoires : pour tous les services, afin d'organiser, planifier et coordonner les cours préparatoires et cours de répétition de l'année.

Rapport du service ravitaillement, exercice du 31 janvier : instruction, information sur le programme informatique pour les comptables et attribution des dates des cours annuels. Un inventaire du matériel des cuisines a été établi.

Essai d'alarme (chaque année le 1^{er} mercredi de février) : organisé par les services de renseignements et transmissions, ce cours a pour but de tester l'audibilité des 5 sirènes fixes et des 5 sirènes mobiles sur de nouveaux parcours selon les nouvelles directives. Pour la première fois, enclenchement par le CTA du signal d'alarme chimique à la centrale de commande du PC de commandement de la région.

Rapport du service constructions / matériel / transports, exercice du 19 au 22 mars : le service a remis en état les constructions et abris publics selon le plan des contrôles.

Après réfection des rails de glissement des portes principales des abris publics (dites « portes rouges ») des Grand-Champs et du Ruisselet, il a été organisé en collaboration avec une entreprise un contrôle général de l'ensemble des portes rouges.

Rapport du service sauvetage, exercice du 13 au 17 mai : le service, accompagné des services renseignements et ravitaillement, en étroite collaboration avec les bûcherons de Pully, a pu terminer le parcours pédestre prévu dans le cadre de la Promotion Pully-Paudex. Dans le même temps, la zone des Bas-Monts, à Belmont, a été défrichée et nettoyée.

Rapport du service assistance, exercice du 10 au 13 juin : les objectifs du service sont d'introduire l'ensemble des données des dossiers d'abri dans le fichier informatique PLATT (plan d'attribution / inventaire des places protégées) selon les instructions reçues par M. Eric Bachmann, responsable informatique du SSCM (Service de la sécurité civile et militaire), ainsi que toutes les données ECA (coordonnées, propriétaires, etc.), en collaboration avec M. Luis Téba, responsable du SIGIP (système d'information géographique informatique de Pully) pour la région.

Rapport d'incorporation, 8 et 9 octobre : 60 personnes de 20 à 25 ans ont été incorporées dans les divers services.

Rapport du service transmissions, 12 et 19 avril ainsi que 16 et 17 décembre : les changements des parasurtensions de toutes les constructions et abris publics ont été effectués ainsi que les contrôles des schémas de transmission.

Rapport protection des biens culturels : un inventaire du solde des biens de l'église incendiée du Prieuré, stocké provisoirement aux archives de Pully, a été établi pour déménager celui-ci dans le local, protection des biens culturels, à l'abri de Chantemerle. Un plan d'évacuation des archives communales (maison pulliérane) a été réalisé.

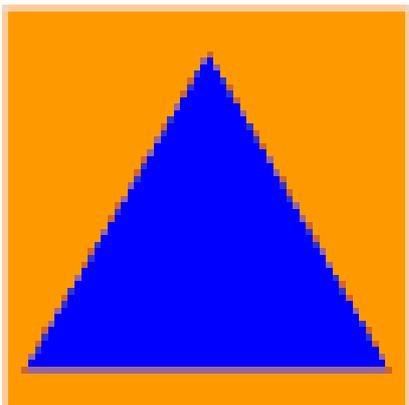
Expo 02, engagement du 29 juillet au 5 août : divers exercices préparatoires ont été réalisés pour l'engagement de la région. 141 participants ont été volontaires pour répondre à la demande cantonale et fédérale d'Expo 02. Ils ont été répartis dans différentes missions : brigade du lac, parking, sécurité, observation lacustre.

Francophonie 2002, du 11 au 14 décembre : 6 participants ont été volontaires pour répondre à l'engagement lors de la conférence ministérielle de la Francophonie 2002.

Conclusion

Les exercices réalisés confirment les engagements variés et parfois non programmés que nous pouvons rencontrer en protection civile. Notre État-major et nos miliciens ont démontré une grande flexibilité et une excellente disponibilité tout au long de l'année.

Jean-Claude PERRET-GENTIL, Municipal



SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – BÂTIMENTS COMMUNAUX - ESPACES VERTS

M. Jean-Pierre VALLOTTON, Municipal

PRÉAMBULE

Généralités

L'année 2002 a été une année d'apprentissage pour le soussigné comme pour notre nouveau technicien communal, M. Gilles Warnery. Les dossiers abordés ou repris en cours sont nombreux et très conséquents pour certains d'entre eux. La disponibilité nécessaire, pour assurer le suivi, est importante.

Un grand merci à l'ensemble du personnel communal pour son engagement et qui, ainsi, concourt à l'efficacité des services.

Bureau technique

M. Warnery a repris la place de chef du service. Il est secondé par deux secrétaires, l'une est employée à plein temps, l'autre à 50%. Une place de travail est également occupée par l'apprentie. Le volume de travail généré par les travaux entrepris sur le territoire de la commune, ainsi que les nombreux dossiers liés à la police des constructions, est très conséquent. Il est à relever que l'exiguïté des locaux actuels, péjore l'efficacité du travail de manière non négligeable. Une solution devrait être trouvée à court terme.

SERVICES INDUSTRIELS

Service de l'électricité

Travaux exécutés, (liste non exhaustive) :

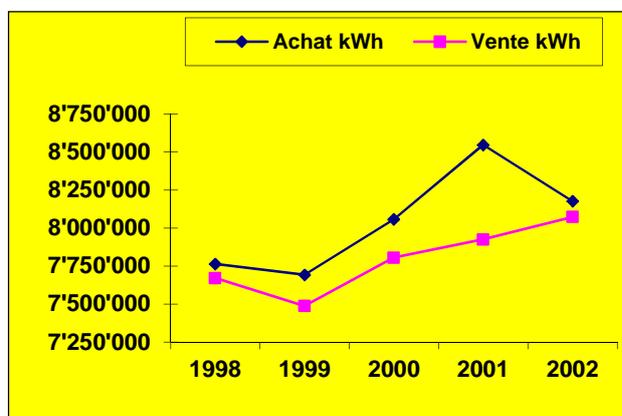
- mise en place de nouvelles conduites à la rte de la Louche, au ch. du Blessoney 2^{ème} partie, et au Coin d'En-Bas, dans le cadre des travaux STAP-Mouette-Chatruffe

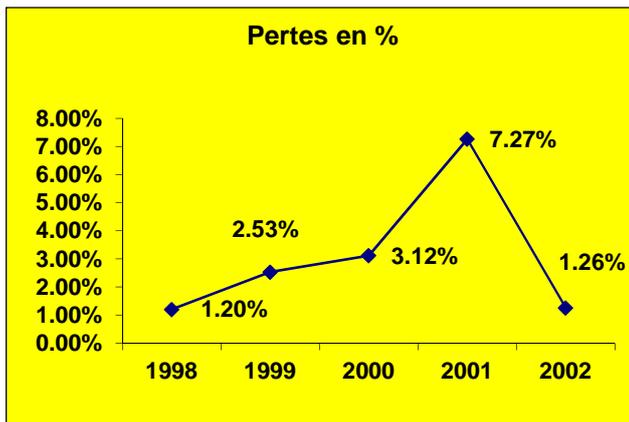
- réparations de câbles souterrains aux chemins du Courtillet, des Travers-Bancs et du Devin
- relevé des compteurs d'électricité
- changement de 45 compteurs chez les privés
- exécution de 7 nouvelles introductions
- pose et mise en service de 4 nouvelles armoires de distribution
- modification de 2 armoires de distribution existantes
- pose de 5 nouveaux candélabres pour l'éclairage public
- pose de tubes de réserve sur différents chantiers
- tirage et raccordement de 845 mètres de câbles sur notre réseau d'électricité.

Tâches particulières :

- aide à la mise en place des conduites d'alimentation en eau potable à la rte de la Louche
- aide à la réparation de fuites d'eau sur le réseau
- participation à la préparation des manifestations villageoises
- remplacement de M. Albert Ganière pendant plusieurs mois au service des Eaux.

La consommation d'électricité est la suivante :





La variation des pertes, par rapport à 2001, est due à une différence dans les dates de relevés et la mise en place d'un nouveau système de comptage par les SI de Lausanne.

Service de contrôle

Un service de contrôle des installations de SICEL (sauf Lutry) est géré par Pully et les frais y relatifs sont répartis proportionnellement au nombre d'abonnés par commune.

Activités du service de contrôle à Belmont en 2002 :

- 53 contrôles initiaux
- 37 contrôles périodiques
- 3 vérifications après rapport

Belmont comptabilise pour l'exercice 2002, 1'430 raccordements. Le coût s'est élevé à Fr. 37'580.20 soit Fr. 26.28 par abonné.

Ces contrôles sont, depuis 1956, sous la responsabilité des communes. Le 7 novembre 2001, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT).

Son entrée en vigueur est effective depuis le 1^{er} janvier 2002. Un délai de 5 ans est accordé, afin de mettre à jour les contrôles obligatoires en suspens par les communes. Il est maintenant clairement défini que le propriétaire est responsable de ses installations. En cas de litige, celui-ci pourra se retourner contre son électricien. Les organismes de contrôles privés devront obtenir une autorisation de l'inspection fédérale. Un rapport de sécurité sera transmis au propriétaire et à l'exploitant de réseau concerné. L'exploitant (Commune de Belmont) devra assurer la tenue d'un registre de contrôle, mais ne sera plus lui-même le responsable du contrôle de l'installation.

Facturation S.I.

La facturation aux abonnés est centralisée à Pully par le biais du système informatique intercommunal. Le décompte de facturation est réalisé sur la base d'un relevé annuel des compteurs d'électricité, déduit les acomptes perçus durant l'année, calculés sur la base d'une consommation moyenne.

Libéralisation du marché de l'électricité

Lors de la votation fédérale sur la LME (Loi sur le marché de l'électricité) du 22 septembre 2002, la loi a été refusée par 52.6% des votants.

Malgré cela, la branche de l'électricité qui avait commencé à se restructurer poursuit avec un peu moins d'agressivité son rapprochement des gros consommateurs.

Les perspectives liées à l'ouverture du marché de l'électricité sont encore très incertaines pour les petits réseaux.

Afin de pouvoir nous positionner par rapport aux changements en cours, malgré le refus de la LME, les communes de Pully, Paudex et Belmont ont décidé, de poursuivre l'étude stratégique, comprenant une réflexion complète sur les services qu'une commune doit assurer à sa population.

En collaboration avec les communes de Pully et Paudex, plusieurs séances ont eu lieu fin 2001 avec l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). L'étude s'est poursuivie pendant le premier semestre de 2002 et a abouti au dépôt d'un rapport final sur lequel nous pourrions nous appuyer pour définir la future organisation de nos services. La CCAR a été mandatée pour fournir un rapport à la Municipalité à ce sujet. Le résultat des études en cours impliquera probablement certains changements dans l'organisation actuelle.

Sondage de satisfaction, questionnaire

Il a été envoyé 1370 questionnaires, 391 nous sont parvenus en retour soit environ 28%. Les chiffres, ainsi qu'une synthèse des questions posées, sont à disposition au bureau technique et bientôt sur Internet dans le site "www.belmont.ch"

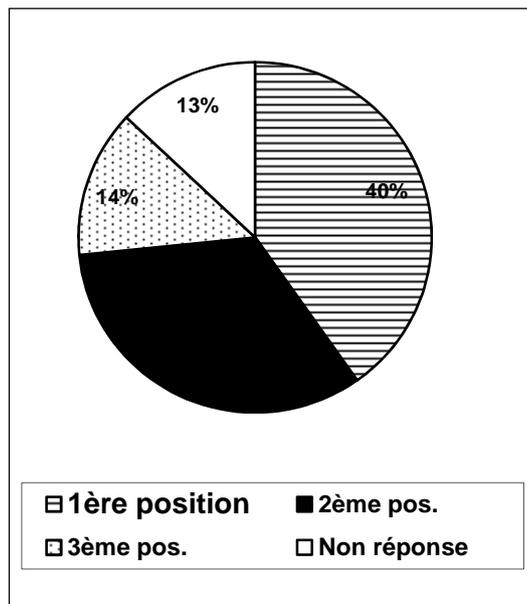
Ci-dessous un extrait des statistiques concernant le volet « Électricité ».

Question 1

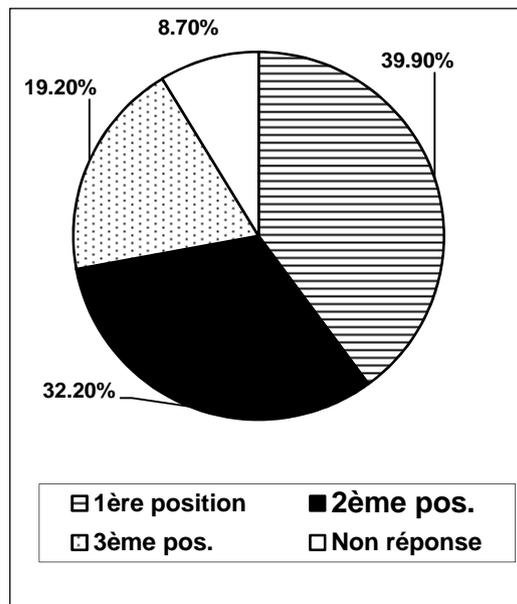
Classez les trois propositions suivantes selon l'importance que vous y accordez

- Origine de l'énergie
- Sécurité d'approvisionnement
- Prix

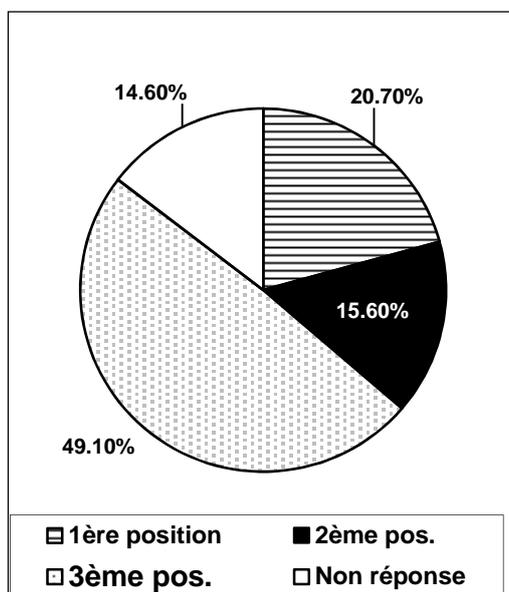
1^{ère} position : Approvisionnement



2^{ème} position : Prix



3^{ème} position : Origine

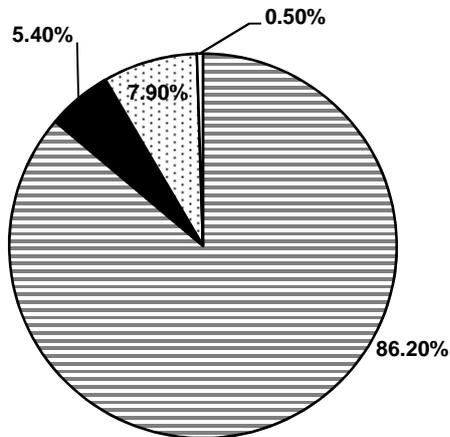


La sécurité d'approvisionnement et le prix de l'énergie sont les deux facteurs les plus importants, et ceci de manière équivalente (40% de réponses principales pour chacun). L'origine de l'énergie, quant à elle, n'est citée que par 21% de la population comme étant le facteur le plus important. Pour la moitié des personnes questionnées, ce facteur est celui qui est le moins important (49%). Toutefois, les réponses enregistrées montrent que l'origine de l'énergie a une importance certaine aux yeux de la clientèle.

Question 2

Seriez-vous favorable à l'achat d'électricité provenant de source d'énergie renouvelable (non polluante) ?

- Oui
- Non
- Pas d'opinion

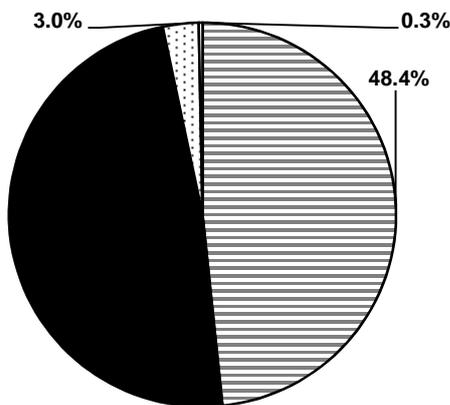


OUI NON
 Pas opinion Non réponse

Cette question suscite un enthousiasme important, étant donné que plus de 86% de la population a répondu par l'affirmative. Seuls 5% des sondés ont dit clairement non à cette proposition.

Si oui, seriez-vous disposé à payer cette énergie plus chère ? (337 questionnaires)

- Oui
- Non
- Pas d'opinion



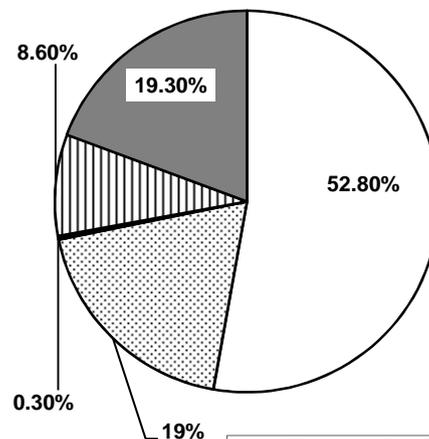
OUI
 NON
 Pas opinion
 Non réponse

Près de la moitié des intéressés se déclare prête à payer un surcoût pour obtenir de l'énergie « propre » (48%).

La même proportion a répondu par la négative.

Si oui, quel en serait le surcoût acceptable ? (337 questionnaires)

- moins de 10%
- de 10 à 50%
- de 50 à 100%
- Pas d'opinion



Moins de 10%
 de 10 à 50%
 de 50 à 100%
 Pas d'opinion
 Non réponse

Plus de la moitié des personnes intéressées à pouvoir acheter de l'énergie « propre » souhaiterait que le surcoût de celle-ci soit inférieur à 10% du prix habituel (53%). Toutefois, près de 1/5 des personnes intéressées serait prêt à mettre plus (19%).

Télésicel (téléréseau)

Le solde de Fr. 12'500.-, qui nous était dû, à titre de participation pour des tubes électriques mis à disposition, nous a été versé en mai 2002 conformément à ce qui avait été convenu.

Service des eaux

Le remplacement de M. Ganière a été assuré par M. Zanchetta, de mars à fin août 2002.

Le 1^{er} septembre a vu l'arrivée de M. Sylvain Volbert en qualité de préposé au service des Eaux, en remplacement de feu Albert Ganière.

Les 4 mois qu'il a passé à son nouveau poste, nous ont permis de constater que nous avons fait un bon choix en nous assurant ses services.

Travaux effectués au service des eaux (liste non exhaustive) :

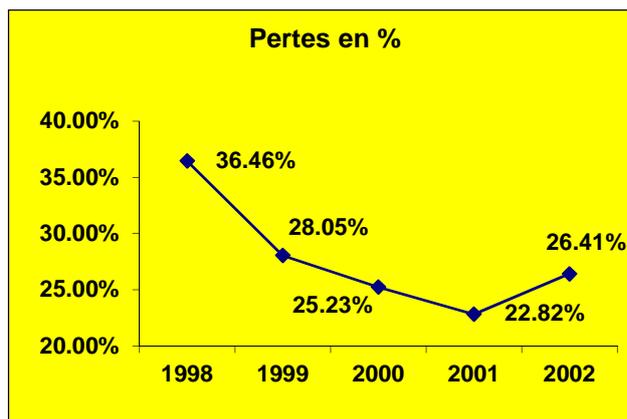
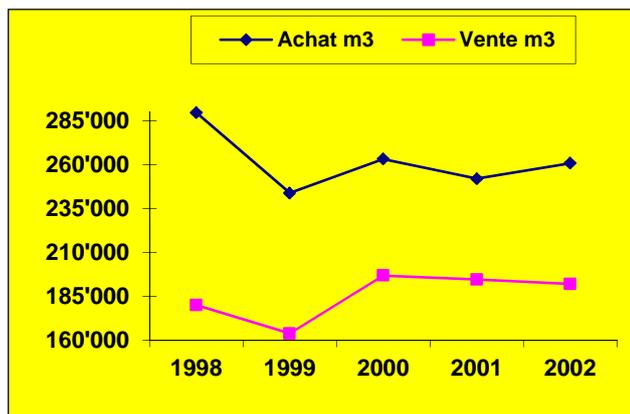
- réparation de 10 fuites sur les conduites du réseau d'eau communal
- pose de conduites pour l'alimentation de 9 nouvelles constructions
- installation de 2 nouvelles bornes hydrantes
- révision de 20 bornes hydrantes
- échange de 20 compteurs d'eau
- pose de 400 mètres de conduites

Tâches particulières :

- aide au service de l'électricité pour le tirage de câbles
- aide à la préparation des manifestations villageoises.

M. Volbert, a pris connaissance du réseau et participé à des cours spécifiques au service des Eaux.

La consommation d'eau est la suivante :



STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette

Des travaux sont en cours depuis début septembre, il s'agit du renouvellement des conduites par une seule entre la STAP Mouette et le réservoir de Chatruffe. Les existantes ont été identifiées comme des conduites en très mauvais état. Cela n'est plus à démontrer, plusieurs fuites s'étant produites depuis le début des travaux.

Fuites

Les 2 campagnes de recherches de fuites, effectuées durant l'année par une maison spécialisée, ont permis d'identifier, la première fois 4 bornes hydrantes mal fermées, la seconde, 2 bornes hydrantes mal fermées, 2 fuites sur des conduites principales et 2 sur des branchements.

Entretien

Détail des autres fuites réparées par nos services :

Lieux	Nbre	Remarque
Route de la Cita	4	
Route du Burenoz	2	
Chemin de Rueyres	2	
Chemin du Plan	2	
Chemin du Crau-au-Fer	1	s/Privé

Fuites avant compteur sur fonds privés réparées par les particuliers :

Lieux	Nbre
Chemin de la Mouette	1
Chemin des Pralets	1
Chemin de Rueyres	1

Les recherches des fuites sont une solution efficace pour limiter les pertes. Celles-ci sont en légère augmentation par rapport à 2001, elles se situent à 26,41% (+ 3.59%).

Le nombre de fuites ne cesse d'augmenter et le remplacement des conduites les plus vétustes de notre réseau devient urgent, mais reste néanmoins la seule solution rationnelle à long terme pour l'amélioration de celui-ci.

Plan directeur de distribution des eaux (PDDE)

Le PDDE, imposé par la loi, fixe la stratégie d'alimentation en eau potable de chaque commune. Les travaux ont débuté en 2000 et déterminent les grands principes en fonction des particularités régionales. Le rapport final nous a été remis en automne 2002.

Il reste encore à mettre en place un contrôle de qualité, ainsi qu'une organisation de distribution d'eau de boisson en cas de force majeure. L'étude est financée par les comptes annuels.

Cadastre souterrain

Étant donné les travaux de relevés cadastraux en cours pour le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il avait été décidé de suspendre momentanément la mise à jour des plans existants.

Des contacts ont été pris avec le bureau technique de Pully pour des essais de capture des données déjà en notre possession, afin de voir de quelle manière nous pourrions les intégrer au SIT (Service information du territoire).

Dans l'avenir, tout sera exploitable directement par le biais de l'informatique. Entre-temps, les relevés des modifications sont effectués par nos services. Afin d'éviter de prendre un retard qu'il deviendrait difficile de rattraper, la mise à jour des plans a été reprise en fin d'année 2002, par un dessinateur mis à notre disposition par un bureau d'ingénieurs.

TRAVAUX PUBLICS

Domaine des Bas-Monts

L'aménagement du site des Bas-Monts est quasiment terminé. La location de notre refuge a rencontré un énorme succès et ce n'est pas moins de 139 fois où le refuge a été loué en 2002 (avis à la population en mars 2002).

Le résultat financier est dans la ligne du préavis accepté par le Conseil.

Bien que certains travaux de finitions restent à effectuer au 1^{er} trimestre 2003, pour lesquels les écritures transitoires figurent dans le compte N° 9141.24, nous avons décidé de boucler le préavis y relatif N° 13/2000, dans l'exercice sous revue :

Crédit accordé	Fr.	880'000.00
Montant des travaux	Fr.	<u>925'887.25</u>
Dépassement	Fr.	45'887.25
· dont à déduire la participation de la SOCOSEV	Fr.	<u>40'000.00</u>
Solde négatif	Fr.	<u><u>5'887.25</u></u>

Le dépassement concerne essentiellement :

- la mise en conformité du toboggan (Fr. 7'768.70)
- les frais relatifs à l'inauguration (Fr. 3'345.65)
- l'immatriculation du bâtiment (Fr. 4'100.00)
- la mise en place d'un 3^{ème} grill-béton (Fr. 2'970.65)
- les travaux forestiers (Fr. 1'665.00)
- ainsi que le choix, approuvé par la commission de construction, d'équiper la cuisine d'éléments professionnels, à même de « résister » aux utilisateurs et au temps (+ Fr. 22'421.00).

Quant au montant du préavis de Fr. 30'000.00, pour divers et imprévus, il a été absorbé par la foule de petites adaptations imposées par la construction et les aménagements des 3 zones accessibles librement.

Nous avons eu à déplorer une malfaçon des conduites d'évacuation des eaux usées en particulier, ce qui a conduit à un remplissage de la fosse septique de manière beaucoup trop rapide à cause d'infiltrations d'eaux claires. Les entreprises responsables ont procédé à la remise en état à leurs frais.

Lors de leur intervention, quelques aménagements supplémentaires pour l'évacuation des eaux de surface ont été réalisés sur demande du service technique.



STAP-Mouette-Chatruffe

Le chantier a été ouvert du 20 septembre au 20 décembre 2002, sans interruption.

La route de la Cita ayant dû être fermée à tout trafic, des problèmes concernant le stationnement des véhicules sont survenus. Notre police municipale s'est occupée à trouver des solutions. Au sujet de l'information aux riverains, l'organisation de plusieurs séances regroupant les propriétaires des secteurs concernés par les travaux, ont permis de clarifier la situation dans la plupart des cas.

Place de rebroussement «tl»

Préavis 10/2001

La place de retournement a été mise à l'enquête du 7 juin au 10 juillet 2002. Plusieurs oppositions émanant d'habitants de Lutry ont retardé le projet qui malheureusement est toujours bloqué, un des opposants ayant introduit un recours auprès du Département de l'intérieur. Nous avons été obligés, pour accueillir la nouvelle liaison à Belmont, de réaliser une place de rebroussement provisoire à l'entrée du village, à la sortie de la forêt. Coût de l'opération, Fr. 40'000.--. L'inauguration de la ligne N° 47 s'est faite en date du 15 décembre, malgré ce trajet diminué, en même temps que la prolongation de la ligne N° 8 jusqu'à Paudex.

Belmont a maintenant une liaison qui correspondra, une fois achevée, aux besoins des élèves et de la population en direction de Pully et de son port.

Confortation parcelle communale N°125, rte des Chaffeises

Préavis N° 5/01

Les travaux sont réalisés et ont été réceptionnés le 3 octobre 2001. Le préavis a été bouclé avec le montant de Fr. 161'218.80 soit une économie de Fr. 8'781.20 par rapport au montant sollicité dans le préavis.

Réseau routier

Il n'y a pas eu de création de nouveau chemin ou route, sur le territoire de la Commune.

Entretien des routes

Une étude complète de l'état de notre réseau routier a été réalisée par un bureau spécialisé en 2001 (Ertec). Le résultat de cette étude nous permet une planification, par ordre d'urgence, de l'entretien du revêtement et définit les techniques et produits les plus appropriés en fonction du type de circulation par tronçon. Une réfection du revêtement de la route des Chaffeises, prévue en 2002, n'a pas été effectuée, l'état de la conduite d'eau passant sous cette dernière posant quelques problèmes à régler avant d'entreprendre ce travail.

Route d'Arnier / Chemin du Courtillet

La construction du PQ En Arnier ayant pris du retard, le revêtement final de couleur rouge sur le trottoir du chemin du Courtillet (préavis N° 14/00 et 1/01) n'a été réalisé qu'en fin d'année. Le préavis est bouclé, somme dépensée : Fr. 332'815.05 sur Fr. 347'300.- préavisés.

Chemin du Blessoney - tronçon Est

Le prolongement du cheminement piétonnier, jusqu'à la fontaine, a été réalisé le 2ème semestre 2002 et le coût financé par le budget ordinaire.

Sentier de la Mouette

Les travaux présentés dans le préavis 4/2002 ont été réalisés à satisfaction et le chemin rendu aux piétons en automne.

Le préavis qui prévoyait la somme de Fr. 135'000.- est bouclé avec une dépense effective de Fr. 88'651.75, ceci est dû aux conditions du marché, favorables au moment des adjudications, et à l'absence heureuse d'imprévus.

Regards sur collecteurs

Environ 30 regards, plus ou moins délabrés, dont les couvercles n'étaient plus ajustés ou déformés, ont été changés sur les routes et chemins de la commune, plus particulièrement à la route du Burenos.

Entretien

Les travaux suivants ont été réalisés :

Lieux	Genre de travaux			Remarques
	Réfection	Reflachage	Traitement des fissures au plasma	
· rte Arnier				
· ch. Blessoney				
· rte Burenos				40 m ² au droit du ch. du Stand
· rte Chaffeises				
· Champ Pevy				
· ch. Courtillet				
· Rte Céréce				
· Rte Métraude				
· ch. Léchire				
· ch. Gottes				
· rte Louche				
· rte Monts-de-Lavaux				tapis autour de regards
· rte Signal				tapis autour de regards
· ch. Villars				tapis autour de regards
· ch. Pralets				

Cours d'eau / entretien

Correction fluviale de la Paudèze entre le pont de la route des Bas-Monts et la route cantonale N° 773

Les travaux relatifs au préavis N° 10/2000 ont été réalisés entre fin 2000 et fin 2001.

L'ensemble des travaux a été effectué à satisfaction des représentants des services cantonaux et des communes de Pully et Belmont.

Malgré quelques surprises, dues à de violents orages début 2001, le budget général a été largement respecté :

- Participation estimée de notre commune Fr. 400'000.00

Participation selon répartition

- pour la Commune de Belmont Fr. 273'487.45

Préavis bouclé.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

Les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- fin de l'inventaire des regards et grilles d'écoulement d'eaux pour le PGEE,
- installation de nouveaux containers pour la récupération du PET,
- de récipients pour la récupération des habits et textiles, sur les parkings d'Arnier et du Blessoney,
- participation aux manifestations villageoises.

GEDREL SA

Cette société regroupe les onze communes du périmètre de gestion défini par le Canton. Elle a pour but la collecte, le tri, la valorisation, le recyclage, l'incinération et le traitement des déchets urbains.

La constitution de Gedrel SA est effective depuis le 7 avril 1997 par la libéralisation partielle du capital, adopté par le Conseil sur la base du préavis N° 8/96.

Le nombre d'actions est réparti entre les communes en proportion du nombre d'habitants par commune.

Belmont possède actuellement 45 actions. La 2^{ème} part de 50% du capital (Fr. 66'150.-) a été libérée dans le 1^{er} trimestre 2002 pour la construction de l'usine Tridel, qui a été largement soutenue par la votation populaire du 23 septembre 2001.

Déchets ménagers

Les déchets ménagers de notre commune sont collectés par une entreprise privée qui les achemine à l'usine de traitement de Lausanne. Le surplus des déchets est orienté vers les autres usines romandes suivant leur capacité de traitement.

Le flux des déchets et le choix de leur lieu de traitement est entièrement géré par Gedrel SA.

Le coût du traitement des déchets est lié à l'augmentation du prix des transports et à la surcharge des usines d'incinération actuellement disponibles. Tridel est une solution rationnelle et économique de traitement de nos déchets. Reste la réalisation de l'usine qui prendra encore quelques années. Une nouvelle option, prévoyant l'acheminement des déchets par voie ferrée souterraine depuis Sébeillon, devrait remplacer le "Déchoduc" prévu initialement depuis le Mont-sur-Lausanne, diminuant par la même occasion le trafic routier.

Sensibilisation dans les écoles

Une action, en collaboration avec les autres périmètres de gestion (VALORSA, STRID, SADEC et la SATOM) a été lancée, qui consiste à distribuer des affiches contenant un message de sensibilisation dans les classes visitées par des éducateurs formés à cet effet. Les enfants sont invités à participer à des jeux éducatifs, afin de les sensibiliser sur le tri des déchets.

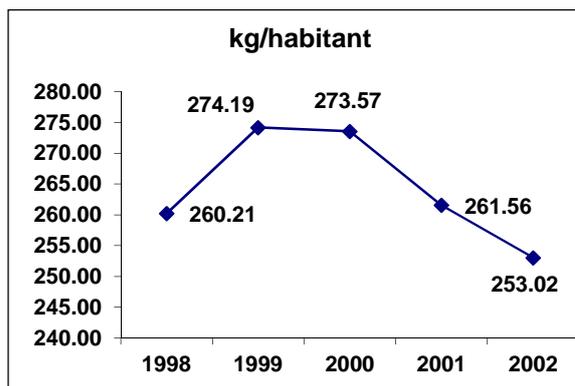
Campagne de sensibilisation

La campagne annuelle de sensibilisation de GEDREL SA a débuté en novembre dernier. Quelques 650 affiches (R4, R12 et R200) faisant la promotion du numéro gratuit (Info-Déchets) ont été disposées dans les communes du périmètre, pour une durée de trois semaines. En outre, un communiqué de presse a été diffusé.

La distribution d'un tous ménages, tiré à 105'000 exemplaires, a également été réalisée.

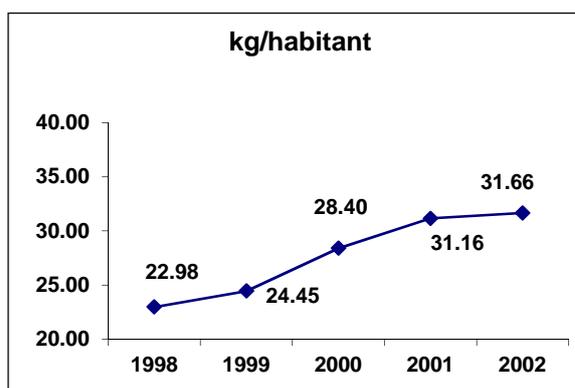
Déchets ménagers non compostables

Le poids par habitant est en diminution.



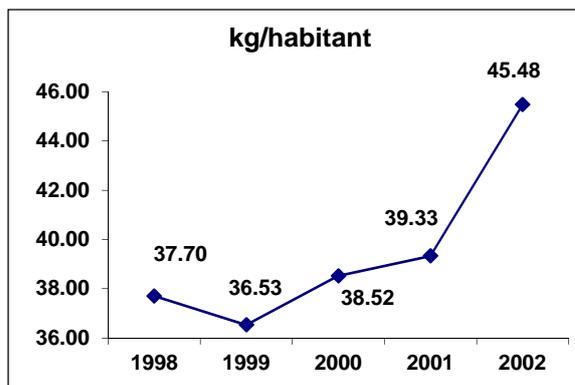
Déchets encombrants

Ils sont en légère progression.



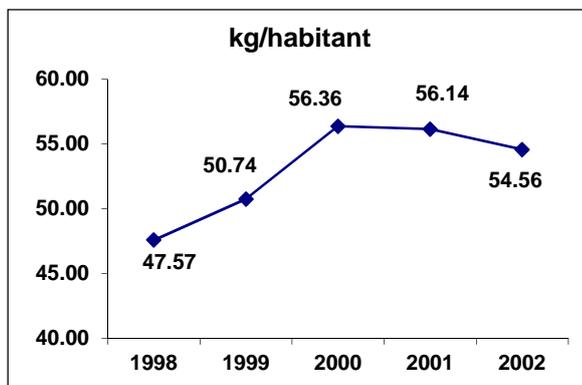
Verre

Là également, la récupération fonctionne bien puisque le nombre de kilos/habitant est en augmentation.

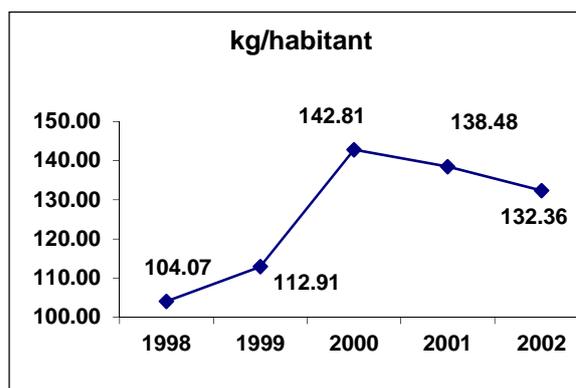


Papier

Pour ce chapitre, nous avons constaté, après quelques contrôles, que bon nombre de personnes jettent encore trop de cartons, papiers dans les containers pour les déchets non compostables, ce qui explique peut-être la légère diminution du ramassage par habitant.



Comparatif



Compostière intercommunale "La Coulette"

La récolte laisse apparaître une légère diminution du poids par habitant pour l'année 2002.

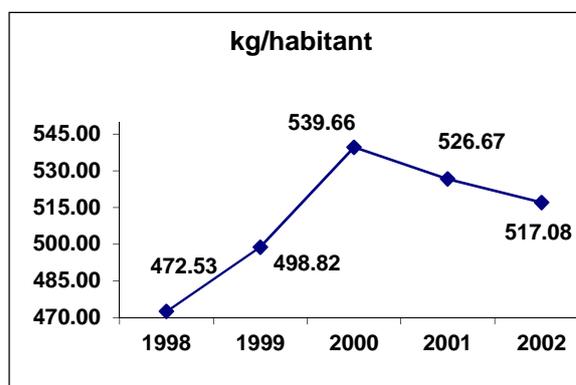
Trop de déchets compostables sont évacués avec les déchets ménagers. C'est également une constatation générale qui figure dans un communiqué de presse de Gedrel SA.

Statistique

Livraison des matériaux compostables (tonnes)

Mois	2001	2002
Janvier	5.56	17.54
Février	20.12	15.36
Mars	11.78	24.39
Avril	23.82	42.94
Mai	46.78	36.39
Juin	29.85	28.38
Juillet	30.14	36.93
Août	40.59	31.01
Septembre	29.89	27.41
Octobre	49.35	38.34
Novembre	46.42	38.62
Décembre	11.90	12.65
Totaux	346.20	349.96

Total des déchets par habitant



Déchets spéciaux

Deux matinées de récupération sont organisées par la Commune de Pully en collaboration avec Belmont et Paudex. Le résultat des déchets dangereux récoltés démontre la nécessité d'offrir cette prestation à nos habitants.

Déchets	En kg	
	2001	2002
· lampes spéciales	28	36
· antiparasitaires	--	131
· déchets peintures	3'954	4345
· divers déchets ménagers	1'234	389
· médicaments périmés	202	213
· piles	476	453
· bains photos	324	99
· solvants	1015	390
· tubes fluorescents	385	194
· thermomètres	--	6
· sprays	--	108
· produits chimiques	--	101
· batteries de voitures	--	452
· acides	--	24

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux a été modifié (préavis 6/02) suite à une jurisprudence du TF, précisant que la "Taxe annuelle de construction et d'entretien du réseau des collecteurs et de la station d'épuration", ne saurait être prélevée sur la seule valeur ECA, mais qu'il devait être tenu compte de la consommation d'eau.

Les eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires. De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année son rendement.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit :

Communes	1999	2000	2001	2002
Belmont	2'316	2'358	2'500	2'644
Paudex	1'396	1'371	1'366	1'353
Pully	14'618	14'616	14'537	14'686
Totaux	18'330	18'345	18'403	18'683

Dès 2002, la méthode de calcul se fonde sur « l'équivalent habitant ». Cette méthode tient compte des places de travail situées sur le territoire de la commune ainsi que des places disponibles dans les établissements publics, café, restaurants et hôtels. Pour Belmont, ceci correspond à une augmentation de 13%, soit 2'980 EH.

Ce coût de traitement est refacturé aux utilisateurs par une taxe d'épuration liée aux m³ d'eau consommés.

La réhabilitation des installations électriques liées au tableau principal d'alimentation et de commande, relatée dans le préavis N° 4/01 est terminée à quelques détails près. Ce système d'exploitation est en service depuis l'automne 2002 et donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

Des travaux importants vont être prochainement engagés concernant le groupe CCF (couplage chaleur-force). Ceux-ci ont fait l'objet du préavis 14/2002 au Conseil communal.

La convention intercommunale qui nous lie pour l'exploitation de la STEP sera revue en principe à la fin des travaux de rénovation actuels. Le moment opportun devra être trouvé, d'autres travaux s'annonçant déjà à l'horizon.

Données statistiques (extrait) 2002

· Eaux traitées (m ³)	4'612'432
· Débit moyen journalier (m ³)	12'649
· Boues fraîches introduites (m ³)	21'213
· Boues digérées vers désydratation (m ³)	7'842
· Boues désydratées pour divers (t)	1'021.94
· Boues désydratées évacuées en agriculture (m ³)	0
· Boues liquides évacuées en agriculture (m ³)	0
· Déchets de grille et sable mis en décharge (t)	61.66
· Electricité achetée au S.I. (kWh)	304'884
· Production d'électricité (kWh)	181'095
· Electricité totale consommée (kWh)	485'979
· BioKWh	212'598
· Mazout brûlé (litres)	0
· Eau achetée au S.I. (m ³)	58'150

Effectif du personnel (inchangé) 2002

· chef d'exploitation	1
· mécanicien	1
· aides exploitation	2
· laborantine (temps partiel)	1

Charges financières (en Fr.) 2002

· Montant total des dépenses	1'605'660.10
· Montant total des recettes	244'992.90
· Montant net à répartir	1'360'667.20

Charges totales nettes par habitant raccordé (en Fr.)

· 1998	69.48
· 1999	68.74
· 2000	91.81
· 2001	79.25
· 2002	73.83

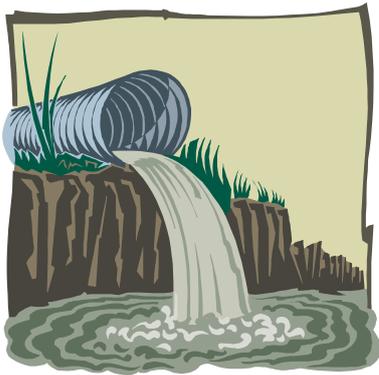
· part à charge de BELMONT pour 2002 (budget Fr. 219'000.-)	220'031.80
---	-------------------

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le contrôle caméra de l'ensemble des collecteurs publics est réalisé, mis à part quelques tronçons. L'étude a bien avancé et devrait être terminée en 2003. Le préavis reste ouvert.

PGEE Intercommunal

Du fait que des eaux claires et usées des Communes de Pully et Belmont passent d'un territoire à l'autre par endroits, une demande de subvention pour un PGEE intercommunal a été déposée par la Commune de Pully auprès de la Confédération et acceptée par les organismes compétents. C'est donc une subvention supplémentaire d'un montant de Fr. 10.-/hab. dont nous pourrions bénéficier, qui devrait couvrir les frais d'établissement du document précité.



BÂTIMENTS

Maison Pasche

Tel qu'indiqué dans le rapport de gestion 2001, cet immeuble a fait l'objet d'une réflexion approfondie de 3 commissions du Conseil communal (CCU, CF et commission technique), mandatées par la Municipalité, à titre extra-parlementaire.

Les principes suivants font l'unanimité des commissaires :

- maintenir la Maison Pasche (volonté exprimée aussi par le Conseil communal en 1992);
- ne pas entreprendre d'études plus détaillées aussi longtemps que les locataires « Stern » occupent leur logement et ne pas relouer les locaux qui deviennent vacants;

- intégrer le bâtiment dans l'étude future de chauffage collectif pour les bâtiments communaux du Coin d'En Haut.

Au vu de ce qui précède, ce dossier est mis en attente; il ne présente au surplus aucune urgence, le compte d'attente de Fr. 13'100.- est amorti dans cet exercice. Il aura néanmoins permis de financer les études d'avant-projets qui gardent toute leur pertinence pour le devenir de la Maison Pasche.

Quelques réparations de minime importance ont été effectuées pour conforter les sablières de la toiture, celles-ci étant quelque peu désagrégées.

Ancien collège

Nous avons eu un dégât d'eau dans les WC du premier étage. Ceci est dû à un raccord qui fuyait sur la tuyauterie d'alimentation provoquant, au fil du temps, la rouille de plusieurs mètres de conduite dans le sol. Cela a nécessité l'échange de cette conduite et la réfection de plusieurs mètres carrés de carrelage, ainsi que la peinture sur le pied de mur du local, côté corridor.

Nouveau collège

Un raccord situé sur un collecteur du chauffage s'est rompu, créant une mini inondation, qui, circonscrite à temps, n'a pas causé de dégâts. Par mesure de précaution, les autres raccords de ce distributeur ont été changés.

Une analyse de la pièce défectueuse a révélé que ce raccord avait été exagérément serré lors du montage, des discussions sont en cours avec l'entreprise ayant réalisé l'installation.

Régulation du chauffage

Une sonde de contrôle de température a été installée dans une classe au premier étage. Elle aurait dû l'être en 2001 déjà, mais l'entreprise mandatée pour exécuter ces travaux étant quasiment en veilleuse, c'est la Maison Chevalley SA, qui assure l'entretien de notre système, qui se charge de faire terminer ces travaux ainsi que du réglage final.



Salle de gymnastique

L'étanchéité de la toiture présentant un défaut, une fuite s'est produite à hauteur de la galerie intérieure. Cela a nécessité une étude approfondie et des recherches par sondage. D'importants travaux de remise en état ont démarré sur une centaine de mètres carrés et finalement la cause réelle a été découverte au cours de ceux-ci. C'est le pliage d'une nervure de la tôle de protection qui a, du fait de la dilatation des matériaux recouvrant le sol, petit à petit, coupé l'asphalte assurant l'étanchéité du pied des lanternes. Cette réparation a été incluse dans les travaux, prolongeant par là même, la durée du chantier presque jusqu'à la fin de l'année.

ESPACES VERTS

La zone de détente des Bas-Monts a généré une quantité de travail non négligeable pour l'équipe chargée de son entretien. Certains aménagements sont encore à peaufiner et des plantations à réaménager pour finir de marquer les zones forestières qui jouxtent l'étang et les coins dédiés au pique-nique.

SOCOSEV

(Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise)

La société participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public de notre région. Cette société regroupe 17 communes de la région. Le comité de la SOCLOSEV nous avait accordé un subside de Fr. 40'000.-- pour l'aménagement de l'étang du Domaine des Bas-Monts.

L'assemblée générale 2002 s'est tenue dans notre refuge, en date du 18 juin. A cette occasion, les membres présents nous ont félicités pour le magnifique aménagement du site.

Le capital de la société est de plus de Fr. 1'000'000.-- et les cotisations des membres sont suspendues depuis 12 ans.

Hirondelles

Belmont héberge depuis plusieurs années une variété d'hirondelles très rares, il s'agit des "Hirondelles de fenêtre". Des panneaux descriptifs ont été créés en collaboration avec le Service de la faune et l'un d'eux a été posé par nos services en face de l'entrée de la Poste.



Jean-Pierre VALLOTTON, Municipal

POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES

Mme Hélène BRUGHERA, Municipale

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Notre commune continue à être très attractive, aussi en ce qui concerne les constructions. Cette dernière année a dépassé tous les records. Comme l'année précédente, le permis devrait être délivré dans la semaine qui suit la fin de l'enquête et les oppositions, presque systématiques, levées de suite !

On peut toutefois se demander à quoi attribuer les oppositions aussi nombreuses, voire répétitives. Il est à relever que nous ne sommes pas la seule commune confrontée à ce problème. Est-ce la diminution des espaces non construits, même s'ils sont en zone constructible ? Le regret de voir un espace libre de construction disparaître ? Ou une certaine difficulté à accorder les droits de tout propriétaire de terrain ? Il est clair que pratiquement toutes les oppositions comprennent les soucis liés à la sécurité considérant les risques inhérents à la qualité du terrain. Les architectes en sont dûment avertis, dès le dépôt d'un projet.

L'étude des projets reste pointue. Toutefois, la jurisprudence résultant des nombreux recours au Tribunal administratif (TA) nous fait découvrir les difficultés d'interprétation de la loi d'une part, de notre règlement vieillissant d'autre part, et nous oblige à être toujours plus attentifs à l'application des jurisprudences prises par le TA dans ses arrêts, même si la manière de les appliquer dure depuis de nombreuses années.

Il est un fait certain et remarqué des architectes, nous sommes exigeants, stricts et ceci avec tous. Toutefois, la décision formelle de la Municipalité est le fait de la délivrance du permis de construire et non la publication du dossier pour enquête, qui ne peut être refusée, même si le projet n'est pas parfaitement réglementaire.

Nos relations avec le Service de l'aménagement du territoire (SAT) sont toujours de très bonne qualité ainsi qu'avec la Centrale des autorisations en matière d'aménagement et de construction (CAMAC).

Les séances d'ouverture de chantiers sont appréciées et très utiles. Elles permettent une parfaite connaissance des nouveaux chantiers par l'ensemble de nos services. Elles facilitent les relations avec les architectes, les géotechniciens et les entreprises de construction. Les procès-verbaux de séances de chantiers, que nous demandons et recevons plus ou moins régulièrement, selon les bureaux, nous permettent de suivre les différentes constructions en cours.

La police des constructions est source de très nombreuses décisions de la Municipalité. Elles sont énumérées ci-après :

Enquêtes, délivrances de permis, projets		
	2001	2002
Constructions nouvelles	28	45
Transformations	30	31
Réalisations diverses	19	9
Aménagements extérieurs	4	13
Projets	5	1
Plans de quartiers ou d'affectation	7	14
soit au total	93	113
Autorisations de minime importance ne nécessitant pas d'enquête publique	16	9
Autorisations de fractionnement de parcelles	6	8

Facturation pour délivrance des permis

Durant l'année 2002, le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève à Fr. 22'456.30 (Fr. 8'490.--/2001).

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis

Les montants facturés représentent le 80% de la valeur des taxes (eau – électricité – égouts), calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Les taxes définitives sont calculées sur le montant de la taxation ECA, dont est déduit l'acompte facturé lors de l'établissement du permis de construire. Ces taxes sont soumises à TVA; celle-ci est ajoutée au décompte définitif.

Durant l'année 2002, le montant total facturé par le Service technique représente Fr. 334'392.25 (Fr. 121'104.55 pour 2001).

Service technique

L'arrivée au début janvier du nouveau technicien, M. Gilles Warnery, nous a permis d'assurer une vraie surveillance des chantiers. Mme Dudan et la Municipale ont pris le temps nécessaire pour lui transmettre les meilleures bases et le former en ce qui concerne la Police des constructions. Un domaine complexe et difficile qui s'apprend au fur et à mesure de l'étude des différents dossiers. De son côté, M. Warnery a mis à profit ses compétences d'ingénieur et son désir d'apprendre et de se mettre le plus rapidement possible à la hauteur de la tâche qui lui a été confiée. Il a su d'emblée entretenir des relations de qualité avec les très nombreux partenaires liés à la Police des constructions.

Le Service technique a repris un rythme normal, mais il faut relever que nous avons eu une année particulièrement chargée. Il y règne une parfaite ambiance et je bénéficie d'un personnel compétent, toujours disponible et souriant. Par contre, le manque d'espace (le bureau compte 4 places de travail), le fait de dépendre de plusieurs municipaux, rend la tâche difficile. De plus, Mme Dudan a la responsabilité de la formation d'une apprentie, ce qui est, il faut bien le dire, une charge additionnelle.

Le secrétariat est assuré par Mme Brigitte Dudan, employée à 100%, qui travaille toujours avec beaucoup d'assiduité et Mme Christine Lenoir, employée à 50% pour les travaux.

Mlle Maria Russo, apprentie de 2^{ème} année, a travaillé au service technique une partie de l'année. Mlle Nuria Rodriguez, y a commencé son apprentissage.

Service de contrôle des citernes

Rien de particulier à signaler. Les dossiers sont suivis régulièrement.

La Préfecture, qui en contrôle le suivi lors de sa visite annuelle, n'a formulé aucune remarque.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Responsable : M. Palmiéri, collaborateur de la Commune de Pully. Toutes nos demandes ont été assurées avec diligence et sans délai. Nous avons reçu, en date du 4 mars 2003, une facture de Fr. 967.50 pour l'année 2001 et une facture de Fr. 1'125.- pour 2002. Elles représentent 46 ½ heures pour environ 30 chantiers différents.

Règlement sur la police des constructions

Ce dossier n'a pas été traité, il fait partie des objectifs de la nouvelle législature. Sa refonte se fera dans le cadre du renouvellement des nombreux plans nécessaires au développement de la Commune datant, tous, d'environ 20 ans. Une demande de crédit sera présentée au Conseil communal en 2003.

Extrait des statistiques du logement		
Permis de construire délivrés pour :	2001	2002
· villas individuelles et jumelles (nouvelles constructions) <i>2002 = 45 logements</i>	8	15
· transformations, agrandissements, constructions diverses <i>2002 = création 1 logement complémentaire</i>	18	17
· installations de citernes à mazout ou à gaz	0	1
· construction de garages, couverts à voitures, places de parc	1	4
· aménagements extérieurs	2	0
Permis pour démolition	0	1
TOTAUX	29	38

Tribunal administratif (TA)

Notre avocat-conseil, Me Benoît Bovay, a été sollicité à plusieurs reprises pour traiter les recours au TA, nous donner des avis de droit pour des cas difficiles et nous superviser pour la préparation de permis de construire.

Le dossier concernant la construction d'une terrasse illicite à Rochettaz est clos et la terrasse démolie.

Le recours déposé contre le permis de construire délivré pour la construction de deux villas de 3 logements sur la parcelle N° 13, au chemin de la Paudèze, a été accepté. Notre règlement n'ayant pas de dispositions spécifiques en ce qui concerne la distance à la limite pour les constructions souterraines, celles-ci doivent respecter la distance aux limites, même si la pratique les autorisait dans les espaces réglementaires.

Nous avons enfin reçu l'arrêt établi suite au recours contre la délivrance, le **30 août 2000**, du permis de construire établi pour 7 villas et couverts à voitures sur les parcelles N° 238 et 720 au chemin des Pralets. Seul le nombre de places de parc a été retenu comme insuffisant. Une nouvelle enquête a été faite pour les 7 places manquantes, 1 par villa. Cette enquête a fait l'objet d'une nouvelle opposition et d'un nouveau recours au Tribunal administratif. Une séance est agendée au mois de mai 2003.

En date du 15 novembre, un recours a été déposé contre la délivrance d'un permis de construire pour une villa individuelle, avec couvert pour deux voitures et piscine non chauffée sur la parcelle N° 206 au chemin du Grand Clos. Le Tribunal a admis le recours, selon son calcul la dimension du couvert à voitures, était de 51 m² et non inférieur à 50 m². Dès lors, le projet accusait un dépassement du coefficient d'occupation du sol de 1 m². Un nouveau projet, sans couvert à voitures, a été mis à l'enquête. De nouvelles oppositions ont été déposées et un nouveau recours est pendant.

Projets ou constructions en cours

Zone du Bourg

Plusieurs maisons du bourg sont en cours de transformations, soit :

- transformations intérieures terminées pour une maison vigneronne au Coin d'En Bas,
- transformations intérieures et extérieures d'une maison à la rue des Corbaz,

- transformations d'une maison à la route des Monts-de-Lavaux, avec installation d'un chauffage à gaz,
- transformations minimales de l'ancienne épicerie à la route des Monts-de-Lavaux et affectation de la totalité de la surface au logement.

Hormis une très ancienne maison du Coin d'En Bas, restée dans son état, notre village bénéficie d'une très bonne évolution de ses habitations, tant dans leur esprit architectural que dans les couleurs des façades.

Zone de villas

Plusieurs villas sont :

- nouvellement habitées, en construction, permis d'habiter à délivrer ou délivré,

Blessoney

1 villa	1 logement	en transformation
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis délivré

La Pierreire

1 villa	1 logement	en cours de construction
---------	------------	--------------------------

Champ Pevy

1 villa	1 logement	permis à délivrer
1 villa	2 logements	en construction

Ecaravez

1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
2 villas	6 logements	permis délivré, prolongé

Esserts

1 villa	1 logement	habitée, délivré
1 villa	1 logement	en construction

Crau-au-Fer

1 villa	1 logement	en construction
1 villa	2 logements	en construction

Sentier Crêt-de-Foux

1 villa	1 logement	en transformation
---------	------------	-------------------

Route du Signal

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis délivré

Mouette

1 villa 1 logement en transformation

Mouette/Chapons

1 villa 1 logement en construction

Chapons

1 villa 1 logement en construction

Pâquis

1 villa 2 logements habitée, permis à délivrer

1 villa 1 logement habitée, permis à délivrer

Grands Clos

1 villa 1 logement habitée, permis à délivrer

Burenoz

1 villa 1 logement habitée, permis à délivrer

Chaffeises

1 villa 3 logements habitée, travaux en cours

La Louche

1 villa 1 logement habitée, permis à délivrer

2 villas 6 logements en construction

Pralets

7 villas 21 logements nouveau recours au TA en cours

Plusieurs projets de construction, dont certains de plusieurs logements, sont en cours d'étude.

Durant l'année, nous avons procédé à 36 (34 en 2001) mises à l'enquête, dont 17 (12) nouvelles constructions et 19 (22) enquêtes ou enquêtes complémentaires pour des aménagements, transformations ou constructions diverses.

Nous espérons pouvoir mettre nos priorités dans la délivrance des permis d'habiter en suspens, mais le temps nous a manqué. Nous ferons le maximum pour nous mettre définitivement à jour en 2003.

Toutefois, avant ou dès l'habitation des constructions nouvelles, nous faisons une visite afin de relever les points non encore réalisés ou ne répondant pas aux exigences du permis de construire, des services cantonaux ou de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA).

Plan de quartier "En Arnier"

Galerie marchande

Malheureusement toutes les démarches en vue de l'ouverture d'un point de vente d'alimentation sont restées infructueuses. Par contre la plus grande partie des locaux inoccupés ont trouvé preneur.

Les bâtiments Arnier 4 – 6 – 12 – 14 – 16 ont changé de propriétaire.

Secteur B et C en construction

Quelques éléments nous manquent encore pour délivrer les permis d'habiter. Il va sans dire que nous attendrons d'avoir reçu toutes les réponses avant leur délivrance. Les 99 logements ont trouvé preneur.

Secteur "En Arnier-terrasses"

Plusieurs séances, plusieurs groupes d'étude, mais nous sommes toujours dans l'attente d'un projet de construction ou de modification du plan de quartier. Affaire à suivre.



Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

4 villas de 2 logements sont en cours de construction. La première est habitée.

Il a été mis à l'enquête la construction de 6 villas individuelles dans le secteur en aval du chemin des Dailles, route privée de desserte. Le permis sera délivré en 2003.

Plan partiel d'affectation "Champ-Chamot"

Le choix d'un projet novateur par le jury du concours d'architecture, organisé par le promettant acquéreur ayant été jugé intéressant par la Municipalité, tant sur le plan architectural qu'en ce qui concerne les problèmes liés à la géotechnique, sa mise œuvre a respecté les dispositions du cahier des charges et de l'art. 3 du règlement du PPA.

La commission de suivi, formée de la Commission municipale d'urbanisme (CMU), de la Commission consultative d'urbanisme (CCU) et de la Municipalité, a participé à l'élaboration du projet. Elle a fait plusieurs remarques qui ont été prises en compte, avant le dépôt du projet définitif. Enfin, c'est un dossier très complet, comprenant, entre autres, un plan de situation et un plan des altitudes, établis par un géomètre, 9 plans de détails, un plan de traitement paysager, préparé par un spécialiste, un rapport acoustique, établi par un ingénieur en acoustique, un rapport géologique et géotechnique très complet y compris 7 plans annexés. Ce rapport ayant été établi par le bureau Karakas & Français SA, il a été tenu compte des problématiques liées aux importants travaux de confortation déjà réalisés.

En date du 3 octobre et avant la mise à l'enquête, la Municipalité a organisé une séance d'information publique à la Grande salle. Etaient présents : le promettant acquéreur, le bureau Tekhne management SA, chargé du suivi du projet et de la construction, les différents spécialistes et une délégation de la Municipalité. Cette séance a connu un très vif succès. Après la présentation du projet par le bureau d'architectes, du dossier géotechnique par un collaborateur du bureau auteur du rapport, du plan paysager par le spécialiste, il a été répondu aux nombreuses questions soulevées.

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 18 octobre au 07 novembre. Il a été enregistré 8 lettres d'oppositions, traitant de problèmes liés aux constructions, accès, places de parc et problèmes liés à l'étroitesse du chemin des Ecaravez à son entrée. Trois opposants, directement concernés, par la proximité de leur propriété, ont été entendus.

Dans sa séance du 13 janvier 2003, la Municipalité a accepté un plan complémentaire répondant aux remarques concernant les places de parc et la place de retournement au bout du chemin d'accès et a décidé de délivrer le permis de construire.

Chaque opposant a reçu un courrier, répondant à son opposition. Un seul opposant a fait recours au Tribunal administratif. Dossier à suivre.

Plan de classement des arbres

Une seule demande nous est parvenue, soit :

- parcelle N° 66 : abattage d'un conifère en limite de propriété.

Compte tenu de l'imprécision ou des modifications intervenues depuis l'établissement du plan et afin de permettre de régler un problème de voisinage, l'abattage a été autorisé sans compensation. Il est à relever que de nombreux arbres ont été plantés sur cette parcelle.

Un nouveau plan de classement des arbres ou l'élaboration d'un règlement y relatif sera réalisé dans le cadre du renouvellement de l'ensemble des plans communaux.

Antennes de télécommunications

A la demande de Swisscom, l'installation d'une antenne provisoire, à côté du mât existant sur le bâtiment communal des Services industriels, a été acceptée.

Cette nouvelle antenne devrait permettre une meilleure réception dans tout le secteur de la Louche. Si les résultats sont concluants, elle fera l'objet d'une enquête publique en 2003 pour son installation sur le mât existant.

Commission de salubrité

Aucun dossier ne nous est parvenu.

Carte de gestion des zones instables

La carte est toujours régulièrement consultée et quelques extraits parcellaires ont été délivrés.

URBANISME

Plan de quartier Burenoz-Malavaux

Le projet de modification du plan de quartier, construction de 2 bâtiments en lieu et place des villas en terrasses, s'est finalisé.

Le bureau d'urbanisme GEA, a établi tous les documents nécessaires à l'enquête et soumis le projet à l'examen préalable du Service de l'aménagement du territoire. Deux remarques des services des forêts et de conservation de la faune ont été traitées, un accord a été obtenu.

Le projet a tenu compte des remarques émises en cours d'étude et des remarques retenues pour ce secteur, dans le plan directeur.

Les dossiers nécessaires à la modification du plan de quartier ont été présentés à la Commission municipale d'urbanisme (CMU) et à la Commission consultative du Conseil communal (CCU). Ces deux commissions ont approuvé le projet et estimé que, sur le plan architectural, il s'intégrait parfaitement aux bâtiments construits et permettait de finaliser l'urbanisation de cet important secteur de territoire.

Le 10 décembre, le projet de modification du plan de quartier et celui de délimitation des lisières forestières ont été présentés aux propriétaires, puis aux Conseillers communaux et aux propriétaires bordiers, avant leur mise à l'enquête. Celle-ci aura lieu en janvier 2003.

La surveillance des différents inclinomètres est maintenue, à raison de 2 relevés annuels. Les relevés n'ont pas montré de mouvement significatif ni de modification par rapport aux années précédentes.

Le préavis 16/2000 a accordé un crédit de Fr. 86'000.- destiné à financer la part communale de cette étude. Les frais seront répartis entre les deux propriétaires, en fonction des m² de SPBH soit 53,8835% pour la parcelle VEZ SA N° 138 et 46,1165% pour la parcelle communale N° 140.

A fin 2002, compte tenu de travaux additionnels, et **avant répartition des coûts entre propriétaires**, le solde du compte est de Fr. 162'649.15.

Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

L'étude en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation pour l'urbanisation de la parcelle N° 287, conformément au Plan des zones, propriété de l'Hoirie Abetel, s'est poursuivie par l'intermédiaire du bureau URBAPLAN.

L'avant-projet a été présenté au Service de l'aménagement du territoire (SAT) afin d'obtenir un accord préliminaire. Par le SAT, le dossier a été soumis au Service des bâtiments, section des monuments historiques et au Service des forêts, de la faune et de la nature, Centre de conservation de la faune et de la nature.

Dans un délai très court, qui a été apprécié, nous avons reçu la synthèse des remarques des différents services consultés. Dès lors, le bureau URBAPLAN a continué l'étude en tenant compte des remarques formulées.

Le projet ne porte que sur la parcelle N° 287. La propriétaire de la parcelle N° 315, le long du chemin du Collège, ne désirant pas valoriser sa parcelle pour le moment, seules des esquisses seront présentées et ceci, à la demande du SAT.

Le bureau URBAPLAN a suivi les remarques et lignes de conduites décrites dans plusieurs chapitres du plan directeur communal.

Le projet a été régulièrement présenté à la Municipalité, qui a entendu les propriétaires et s'est prononcée sur son avancement.

Dès que le projet aura pris forme, soit en 2003, il sera présenté à la CMU puis à la CCU.

Commission consultative d'urbanisme

Cette commission, selon art. 44.3 du Règlement du Conseil communal, a été régulièrement tenue informée des projets de plans ou de modifications de plans relevant de l'urbanisme.

Par ailleurs, et selon l'art. 56 RCAT (Règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire), les projets de constructions comprenant des capteurs solaires lui ont été soumis.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

Personnel

Cette activité est toujours assurée par Mme Dorthe. Elle consiste en la préparation d'un document nécessaire en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully.

L'entier des pièces justificatives demandées pour l'ouverture du dossier est contrôlé. Par ailleurs, il est remis, gratuitement, une attestation de résidence.

Durant l'année, il a été ouvert 124 dossiers (77 en 2001).

Rapport de l'Office régional de placement de Pully (ORP)

Évolution du chômage dans la région de Pully - Lavaux et plus particulièrement à Belmont-sur-Lausanne en 2002

La situation du chômage s'est à nouveau aggravée dès le mois d'octobre 2002. A ce jour, soit en mars 2003, le nombre de demandeurs d'emploi est toujours en augmentation.

Pour la commune de Belmont, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 52 à 72 personnes.

Cette catégorie regroupe les personnes dont l'emploi est menacé, celles dont le congé a été donné, les chômeurs, les RMRistes en réinsertion professionnelle, certaines personnes qui bénéficient de l'Aide Sociale Vaudoise et les demandeurs d'emplois sans droits.

En % de la population active (1990) on passe de 4.47% à 6.19%

A titre de comparaison, le taux des demandeurs d'emploi était, au 31 décembre 2002, de 5.08% pour la Suisse et de 5.7% pour le canton de Vaud

Dans le cadre du service « placement », nous constatons que nous avons toujours et encore des difficultés à répondre aux employeurs du secteur de l'hôtellerie, du bâtiment et second œuvre, ainsi que les secteurs de la santé. Par contre, les services en général, finances, assurances et les informaticiens sont faiblement demandés.

La plupart des demandeurs d'emploi « de longue durée » sont des personnes de plus de 45 ans. La pyramide des âges accuse encore une augmentation de la catégorie des personnes de 55 ans et plus, surtout pour les hommes.

Il est toujours aussi difficile de retrouver une situation pour les cadres et les spécialistes bénéficiant d'une formation pointue.

Les connaissances linguistiques sont toujours fortement demandées.

Au début 2003, l'effectif du personnel de l'ORP de Pully a été augmenté à 10,05 conseillers et 3 administratifs de manière à s'adapter aux besoins des services.

Ces renseignements nous ont été aimablement remis par M. Jean Güdemann, directeur de l'ORP de Pully.

Programme d'emplois temporaires subventionnés (ETS)

Compte tenu des contraintes liées à la mise sur pied de programmes d'occupation et à la baisse du chômage, aucun programme n'a été réalisé.

Revenu minimum de réinsertion (RMR) et aide sociale vaudoise (ASV)

Le Centre social régional de Pully (CSR) a fermé 58 dossiers RMR durant l'année 2002, dont 25 ont été transférés à l'aide sociale vaudoise (ASV).

Dossiers RMR en cours au 31 décembre 2002 : 2 pour Belmont et 87 pour la région.

Actuellement, 3 dossiers ASV sont en cours sur Belmont et 260 dossiers pour la région.

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES

Personnel

Mme Dorthe est toujours la préposée de l'agence communale.

Travaux effectués

Ce service a traité 71 dossiers concernant :

- Affiliation AVS, étudiants, indépendants, sans activité lucrative;
- AVS et prestations complémentaires;
- AI et prestations complémentaires (le nombre de ces dossiers est en relation avec les problèmes de chômage);
- contrôle et transmission de dossiers APG et allocations familiales;

- transmission des demandes de subvention en matière d'assurance maladie à l'Organisme cantonal de contrôle (OCC), 25 demandes enregistrées.

D'une manière générale, on peut relever que le nombre de demandes reste stable. Le nombre de cas traités est donné ci-dessous :

	Mutations AVS	Affiliés AVS	Dossiers caisse maladie
1997	97	419	55
1998	120	483	57
1999	64	486	54
2000	67	506	48
2001	70	525	49
2002	71	531	25

PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Personnel

Mme Dorthe est responsable de ce service.

Travaux effectués

Mme Dorthe remet gratuitement une attestation de domicile à toute personne domiciliée dans la commune et qui doit se rendre au Centre social régional (CSR) de Pully.

Un montant de Fr. 10'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, afin de pouvoir répondre à des demandes ponctuelles, particulières, et non couvertes par les prestations sociales habituelles.

Nous avons accordé :

- un prêt sans intérêts de Fr. 1000.- et fixé les conditions de remboursement,
- participé à des frais de traitements orthodontiques,
- accordé quelques aides pour des camps scolaires.

Ces aides sont de compétence Municipale, sans recours à la commission sociale.

Tous les prêts accordés antérieurement ont été remboursés.

Commission sociale

Aucun dossier cette année

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

La région RAS **Est lausannois-Oron-Lavaux**, mise en œuvre en 1999, est dirigée par M. Alain Perreten et un comité de direction. Durant l'année 2002, et compte tenu de l'acceptation du règlement du personnel par le Conseil intercommunal avec entrée en vigueur au 01.01.02, le comité de direction a repris l'ensemble du personnel du Centre social régional (CSR) sous sa propre autorité. Ce personnel était rattaché principalement à la Commune de Pully, 1 personne par la Commune d'Epalinges, 1 personne par celle de Lutry.

L'effectif du personnel est de 10, dont 4,2 ETP (équivalents plein temps) d'assistants sociaux. Il est à relever que le CSR ne pourrait fonctionner sans une part d'activité de plusieurs collaborateurs du service des œuvres sociales de la Commune de Pully.

En 2002, le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises, soit :

- le 31 janvier à Pully pour une assemblée extraordinaire pour l'élection des nouvelles autorités régionales.

Ont été élus :

Le **Conseil intercommunal régional**, formé d'un délégué et d'un suppléant pour chaque commune.

M. Jean-Pierre Vallotton y représente notre commune, M. Jean-Claude Perret-Gentil en est le suppléant. M. Michel Fouvy, syndic de Cully en assure la présidence.

Le **Comité de direction est formé de 7 membres**, syndics ou municipaux, représentant les différents districts soit 3 pour le district de Lausanne, 2 pour le district de Lavaux et 2 pour le district d'Oron.

Mme Hélène Brughera en assure la présidence, M. Thierry Rohrbach, la vice-présidence. Font également partie du comité 2 représentantes des institutions privées, soit Mme Richoz, directrice de Pro Infirmis et Mme Prédi, présidente de l'Association de l'Entraide familiale du district d'Oron.

- Le 4 juillet à Cully pour adopter la gestion et les comptes 2001 et le préavis 01/2002 - Modification de l'article 24 des statuts.

Les comptes et la gestion ont été acceptés à l'unanimité. L'excédent de charge étant couvert en totalité par la convention de la commune siège, il n'y a pas encore de participation communale.

L'article 24 des statuts fixe la clé de répartition pour les charges excédentaires à payer par les communes. Or, le budget 2002 prévoyant un montant de Fr. 168'000.- à répartir, le directeur s'est rendu compte, en préparant le projet de répartition, que des différences très importantes existaient entre certaines communes, particulièrement pour celles du district d'Oron. Une commission extraparlamentaire et le comité de direction ont travaillé à l'élaboration d'une nouvelle clé de répartition. Après discussion, le préavis y relatif est accepté par l'Assemblée. Avant de pouvoir entrer en vigueur, il doit être accepté à l'unanimité des Conseils communaux et généraux de la région RAS.

- le 21 novembre à Mézières pour adopter le budget 2003 et renouveler la commission de gestion.

Le budget 2003 prévoit un excédent de charge de Fr. 300'470.-, montant à répartir entre les communes. Il faut relever que la RAS a pris à sa charge l'entier du salaire de l'adjoint administratif, 50% dans les exercices précédents et 25% du salaire de la secrétaire de direction. Jusqu'en 2002, ces montants étaient à charge de la Commune de Pully. Le comité de direction a estimé qu'il était juste que la région assume les salaires liés à l'activité réelle nécessaire à son fonctionnement. Le budget a été accepté tel que présenté. Les communes représentées au comité de direction sont exclues, selon les statuts, du tournus de la commission de gestion.

Le préavis « Modification de l'article 24 des statuts » a été accepté à l'unanimité par votre Conseil lors de sa séance du 7 novembre.

Quant aux nouvelles lois sur les assurances sociales mises en consultation, liant, entre autres, les régimes d'aide sociale vaudoise (ASV) et le régime minimum de réinsertion (RMR), ils n'ont pas encore été présentés au Grand Conseil.

Accueil de la petite enfance

La coordination de l'accueil de la petite enfance est toujours assurée par Mme Christiane Lambert, collaboratrice de la Commune de Pully.

Au 31.12.2002, Belmont ne comptait que quatre mamans de jour, car 2 familles d'accueil ont quitté la commune durant l'année. Ces familles ont accueilli 35 enfants en 2002.

31 familles de Belmont ont fait une demande pour placer un enfant.

18 enfants ont trouvé une solution de placement en famille d'accueil, 7 familles ont renoncé à la demande, 1 enfant a trouvé une place en garderie, 5 familles sont en attente au début 2003.

La nursery « La Tourterelle » a accueilli cinq enfants de Belmont, la garderie le « Relais maternel » 6 enfants et l'« Unité d'accueil pour écoliers » 1 enfant.

Durant l'année 2002, une étape importante a été franchie, puisque les mamans de jour de notre réseau sont désormais rémunérées par le biais d'une caisse centrale gérée par la Commune de Pully. Cette innovation leur permet d'avoir un employeur et donc de cotiser à l'AVS, de bénéficier de vacances payées, d'une gratification de fin d'année et d'une couverture en cas de maladie et d'accident. D'autres avantages découlent de cette nouvelle disposition, notamment une plus grande clarté concernant les déclarations d'impôts, tant pour les familles d'accueil que pour les parents placeurs.

Le coût du placement est de Fr. 4.50 par heure et par enfant.

Si vous êtes intéressés par cette activité n'hésitez pas à contacter Mme Lambert au Service de la sécurité sociale de Pully, tél. 021 721 31 63 ou par E-mail : social@Pully.ch.

Comme prévu, un jeu a été installé sur l'espace jeux situé sur la parcelle communale, au-dessous du parking de la route des Monts-de-Lavaux.

Enfin, la Commune a participé au financement de placements d'enfants de Belmont, dans des institutions de la région. Durant l'année 2002, il a été versé : Fr. 988.- à « La Marelle » à Lutry, Fr. 3'000.- à la garderie espagnole « Agela » et Fr. 1'125.- pour "La Mandarine".

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants "Les Guignols", dirigé par Mme Catherine Kuhn, accueille 95 enfants et élèves durant l'année scolaire 2001-2002, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance - maternelle	
· enfants de Belmont	15
· enfants d'autres communes	6
Total	21

Classe 2 – accueil petite enfance - maternelle	
· enfants de Belmont	17
· enfants d'autres communes	18
Total	35

Classe 1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	10
· enfants d'autres communes	12
Total	22

Classe 1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	5
· enfants d'autres communes	1
Total	6

Mme Kuhn a l'autorisation d'enseigner pour les classes de 1^{ère} et 2^{ème} primaires. Le jardin d'enfants ne touche aucune subvention publique, mais bénéficie d'un loyer modéré.

Cet été, « Les Guignols » ont fêté leur 25^{ème} anniversaire sur la place des Bas-Monts. Une fête très sympathique, rondement menée et qui a fait la joie de tous les participants, petits et....grands ! Mme Brughera leur a apporté les félicitations de la Municipalité.

Le jardin de « Winnie »

Il est dirigé par Mme Grivat et accueille une douzaine d'enfants, dont 10 de Belmont.

« Le Manège enchanté »

Notre commune a vu l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance, ouverte aux plus petits soit : une nursery « Le Manège enchanté » qui reçoit les enfants de 2 mois à 2 ½ ans.

Cette nursery s'est ouverte en septembre, au rez-de-chaussée d'une villa, à la route des Monts-de-Lavaux 11. Elle est dirigée par Mme Rusconi, une habitante de Belmont. Cette nouvelle structure est privée, aucune sollicitation d'aide n'a été demandée à la Municipalité. Elle accueille 16 enfants.

Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) ayant donné son accord, les travaux nécessaires, ne touchant pas l'enveloppe du bâtiment et le changement d'affectation ne posant aucun problème, les démarches ont pu se faire dans un laps de temps très court. Les exigences du SPJ comme celles de l'ECA ont été contrôlées par la Police des constructions.



En matière d'accueil de la petite enfance, notre Commune dispose, dès lors, de structures couvrant tous les âges, jusqu'à la scolarité obligatoire, mais il nous manque une garderie ouverte du matin jusqu'en fin de journée.

Les structures existantes sont :

- Le jardin d'enfants « Les Guignols » de 2 ½ à 8 ans
- Le jardin de « Winnie » de 2 ½ à 5 ans.
- La nursery « Le manège enchanté » de 2 mois à 2 ½ ans.
- Plusieurs mamans de jour.



Forum social de Pully

La brochure "Des partenaires pour faire face aux difficultés", a été éditée et envoyée sous forme de tous ménages dans les trois communes.

Participation de notre commune aux frais d'impression : Fr. 1'300.-, comptabilisés sur l'exercice 2001.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT

Association de l'Entraide familiale

L'Association de l'Entraide familiale est toujours présidée par M. Martial Lambert, qui met toute son énergie pour mener à bien cette importante association. Au 31 décembre 2002, elle était forte de 1266 membres, dont 77 de Belmont, chiffre stable depuis les années 70. Son assemblée générale s'est tenue à Pully. A cette occasion, il a été fait rapport sur ses nombreuses activités, plus particulièrement en ce qui concerne l'accueil des enfants.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Mme Marie-Christine Charles préside toujours, et avec le même enthousiasme, "Les Cartons du cœur". Mener une telle entreprise ne va pas sans poser quelques problèmes; bien heureusement, les repas mensuels "les Midis du cœur", sont toujours servis au sous-sol de la Grande salle.

La Municipalité a accepté de prendre en charge les frais d'édition et d'envoi d'un tous ménages rappelant ces moments de partage, pour un montant de Fr. 261.70.

Un grand merci à toutes celles qui se sont engagées et s'engagent dans cette action.



NONAGÉNAIRES

Durant l'année écoulée, nous avons fêté trois nonagénaires : Mme Gabrielle Estoppey au mois de mars; Mme Émilie Loup en octobre et Mme Agnès Byrde en novembre. Toutes trois vivent seules et dans leur propre villa.

Toutes trois nous ont fait vivre de très bons moments, dans la bonne humeur et la joie. Est-ce à dire que l'air de Belmont est excellent et conserve la santé? mais, surtout pour les dames.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE

Lors de son assemblée générale, le 20 juin 2002 à Vuarrens, le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2001 ont été acceptés. Selon décision de l'assemblée, l'acceptation du budget est de la compétence du comité. Il faut relever que son enveloppe est accordée par l'OMSV qui elle-même dépend de l'Etat et de la décision finale du Grand Conseil.

La participation des communes a évolué, passant de Fr. 26.50/hab. en 2001 à Fr. 34.10 pour 2002. Elle sera de Fr. 41.70/hab. pour 2003 et augmentera encore pour arriver, selon la loi sur l'OMSV de 1987 à une parité Canton/Communes. Parité qui n'a jamais été requise jusqu'aux négociations entreprises entre l'OMSV, l'Union des communes vaudoises et l'Etat pour échelonner les augmentations.

Par ailleurs, il a été procédé au renouvellement du comité. M. Demage, directeur d'une fiduciaire, représente le Centre médico-social (CMS) de Pully et Mme Brughera a été élue à la présidence pour une dernière fois, selon les dispositions statutaires.

Si les coûts des soins et du maintien à domicile continuent à augmenter, ils suivent l'activité et ne représentent que le 2 ½ à 3% des coûts de la santé.

La grande préoccupation actuelle est le vieillissement de la population qui, jusqu'en 2020, voit sa courbe progresser de manière importante.

L'autre préoccupation est le manque de places disponibles en Établissements médico-sociaux (EMS), et ceci particulièrement dans la région lausannoise.

C'est de manière constante 100 à 130 personnes en attente de placement. Dans le cadre du Réseau ARCOS (réseau de soins de la région lausannoise), les bureaux de placement des urgences médico-sociales (BOUM) et le Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) essaient de trouver des solutions afin de limiter les séjours en milieux hospitaliers de soins aigus.

Soucieux des problèmes à venir, le Service de la santé publique a mis sur pied un programme d'investissements pour l'adaptation et la construction d'EMS.

CONCLUSION

Les années se suivent, se ressemblent, mais le traitement des dossiers est de plus en plus compliqué. Si nous pouvons, avec l'arrivée du nouveau technicien communal, suivre les dossiers dans leur traitement et les chantiers lorsqu'ils sont ouverts, nous n'avons pas encore pu, comme je l'espérais, nous mettre parfaitement à jour.

Les travaux envisagés en ce qui concerne l'urbanisme, le renouvellement de tous les plans et les règlements, seront un avantage pour le traitement des nouveaux dossiers, mais aussi un gros travail à réaliser.

Un grand merci à tous ceux avec qui je collabore quotidiennement. Le travail se fait dans un excellent esprit d'équipe qui permet d'assumer un dicastère, de plus en plus lourd, compte tenu de l'évolution importante des constructions sur le territoire communal.

Hélène BRUGHERA, Municipale



CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2002;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2002, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

G. Muheim

I. Fogoz

Annexes : Organigramme des services communaux au 31 décembre 2002
Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	1	CONCLUSION	14
Vacations	2	FINANCES – DOMAINES – FORÊTS -	
Délégations et représentations dans les diverses		VIGNES	15
Commissions communales et intercommunales en		FINANCES ET COMPTABILITÉ	15
2002.....	3	<i>Personnel</i>	15
<i>Informations</i>	3	<i>Travaux effectués</i>	15
<i>Glissement de terrains du 7 janvier 2001 -</i>		<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	15
<i>parcelles privées aux Chaffeises</i>	3	Achats.....	15
<i>Divers</i>	4	Vente	16
ADMINISTRATION GÉNÉRALE –		DOMAINES	16
PERSONNEL - ACTIVITÉS		<i>Bas-Monts</i>	16
CULTURELLES	5	FORÊTS	16
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5	<i>Exploitation des bois</i>	16
<i>Greffe municipal et secrétariat de la Municipalité</i>		<i>Volumes exploités</i>	16
.....	5	<i>Soins culturaux</i>	17
<i>Entreprises</i>	5	<i>Chemins</i>	17
<i>Contrôle des habitants</i>	5	<i>Refuges</i>	17
<i>Archives</i>	6	VIGNES	17
PERSONNEL	6	Production de la récolte 2001 (comptes 2002) ..	17
<i>Principales mutations intervenues</i>	6	Comptes 2002	17
Greffe municipal.....	6	ÉCOLES - TEMPLES & CULTES -	
Bourse communale.....	7	SÉCURITÉ (Protection civile, Police,	
Service technique	7	SDIS)	18
Services extérieurs	7	ÉCOLES	18
Apprenties	7	<i>Écoles primaires</i>	18
Conclusion.....	8	Commission scolaire.....	19
<i>Divers</i>	8	Direction.....	19
<i>Gestion du personnel</i>	8	Personnel enseignant.....	19
Sociétés et associations locales	9	Effectifs	20
Transports publics	9	Activités locales	20
Lausanne Région (Ex COREL)	10	Suivi pédagogique et spécialisé.....	20
<i>Rapport d'activités 2002</i>	10	Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....	20
<i>Affaires régionales</i>	10	Transports scolaires.....	20
Pavillon vaudois.....	10	<i>Écoles secondaires</i>	21
«m2».....	10	Direction.....	21
Projet – pilote «agglomération lausannoise»	10	Effectifs	21
Le groupe "Toxicomanie".....	11	Activités particulières	21
Le groupe "Formation et Emploi des Jeunes"	11	<i>Office régional d'orientation scolaire et</i>	
Le groupe "Petite Enfance".....	11	<i>professionnelle de Pully et Lavaux</i>	21
Le groupe "Transports"	11	<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	22
Le groupe "Activités sportives"	12	<i>Centre lémanique d'études musicales à Lutry</i>	
Commission "Financement régional"	12	<i>(CLEM)</i>	22
Groupe "Aménagement du Territoire".....	12	<i>Gymnase du soir</i>	22
Groupe « Fluides et énergie »	12	TEMPLE ET CULTES	22
<i>Promotion économique</i>	12	<i>Paroisse protestante</i>	22
Promotion économique endogène & exogène... 12		Temple.....	22
Dossiers économiques ponctuels & groupes de		Conseil de paroisse	22
travail	13	Pasteurs.....	22
Conclusion.....	14	Convention.....	23
		Animations	23

Situation financière	23
Concerts de Belmont	23
<i>Paroisse catholique</i>	23
Eglise Saint-Nicolas de Flüe	23
Convention	23
Organisation	24
Animations	24
<i>Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne</i>	24
SÉCURITÉ	24
<i>Police</i>	24
Régionalisation de la police	24
Personnel	24
Formation	24
Matériel	24
Interventions	24
Circulation	24
Stationnement	25
Parcomètre collectif	25
Amendes d'ordre	25
Signalisation	25
Signalisation lumineuse	26
Police administrative	26
<i>Cimetières et inhumations</i>	26
<i>Taxis</i>	26
<i>ASMP</i>	27
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	27
<i>Organisation</i>	27
État-major	27
Effectifs	27
Collaboration intercommunale	28
Formation	28
Interventions	28
Activités	28
Service technique	29
Matériel	29
ECA	29
Conclusion	29
Protection civile	30
<i>Organisation</i>	30
Personnel permanent	30
Instruction	30
Activités de l'Office régional	30
Contrôle des abris privés avec la Commission de salubrité	30
Constructions existantes et grands abris	30
Matériel	30
Utilisation des véhicules	31
Location des installations	31
État-major de la Direction régionale	31
FIR (Formation d'intervention régionale)	31
Cours et exercices	31
Exercices régionaux et activités particulières	31

Conclusion	32
SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – BÂTIMENTS COMMUNAUX - ESPACES VERTS.....	33
PRÉAMBULE	33
<i>Généralités</i>	33
<i>Bureau technique</i>	33
SERVICES INDUSTRIELS	33
<i>Service de l'électricité</i>	33
Service de contrôle	34
Facturation S.I.	34
Libéralisation du marché de l'électricité	34
Télésec (télé-réseau)	38
<i>Service des eaux</i>	38
STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette	38
Fuites	38
Plan directeur de distribution des eaux (PDDE)	39
Cadastre souterrain	39
TRAVAUX PUBLICS	39
<i>Domaine des Bas-Monts</i>	39
<i>STAP-Mouette-Chatruffe</i>	40
<i>Place de rebroussement «tl»</i>	40
<i>Confortation parcelle communale N°125, rte des Chaffeises</i>	40
<i>Réseau routier</i>	40
Entretien des routes	40
Route d'Arnier / Chemin du Courtillet	40
Chemin du Blessoney - tronçon Est	40
Sentier de la Mouette	40
Regards sur collecteurs	41
Entretien	41
<i>Cours d'eau / entretien</i>	41
ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	41
<i>Voirie</i>	41
<i>GEDREL SA</i>	41
Déchets ménagers	42
Sensibilisation dans les écoles	42
Campagne de sensibilisation	42
<i>Déchets ménagers non compostables</i>	42
<i>Déchets encombrants</i>	42
<i>Verre</i>	42
<i>Papier</i>	43
<i>Compostière intercommunale "La Coulette"</i>	43
<i>Total des déchets par habitant</i>	43
<i>Déchets spéciaux</i>	43
ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS	44
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	44

<i>Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)</i> .45	<i>PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE</i> 54
PGEE Intercommunal 45	Personnel..... 54
BÂTIMENTS..... 45	Travaux effectués 54
<i>Maison Pasche</i>45	Commission sociale..... 54
<i>Ancien collègue</i>45	Régionalisation de l'action sociale (RAS) 54
<i>Nouveau collègue</i>45	Accueil de la petite enfance 55
Régulation du chauffage..... 45	Forum social de Pully..... 57
Salle de gymnastique 46	<i>ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT</i>57
ESPACES VERTS..... 46	Association de l'Entraide familiale 57
SOCOSEV46	Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont..... 57
Hirondelles46	<i>NONAGÉNAIRES</i>57
POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES 47	<i>ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE</i> .57
POLICE DES CONSTRUCTIONS 47	CONCLUSION..... 58
Enquêtes, délivrances de permis, projets 47	CONCLUSIONS 59
Facturation pour délivrance des permis..... 48	
Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis 48	
<i>Service technique</i>48	
<i>Service de contrôle des citernes</i>48	
<i>Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)</i>48	
<i>Règlement sur la police des constructions</i>48	
Extrait des statistiques du logement 48	
<i>Tribunal administratif (TA)</i>49	
<i>Projets ou constructions en cours</i>49	
Zone du Bourg 49	
Zone de villas..... 49	
Plan de quartier "En Amier" 50	
Autres plans de quartiers légalisés 50	
<i>Plan de classement des arbres</i>51	
<i>Antennes de télécommunications</i>51	
<i>Commission de salubrité</i>51	
<i>Carte de gestion des zones instables</i>51	
URBANISME 51	
<i>Plan de quartier Burenos-Malavaux</i>51	
<i>Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »</i> ..52	
<i>Commission consultative d'urbanisme</i>52	
OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL 52	
Personnel.....52	
<i>Rapport de l'Office régional de placement de Pully (ORP)</i>53	
<i>Programme d'emplois temporaires subventionnés (ETS)</i>53	
<i>Revenu minimum de réinsertion (RMR) et aide sociale vaudoise (ASV)</i>53	
AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES 53	
Personnel.....53	
Travaux effectués53	